Ministère des Finances Canada

2010-2011

Rapport ministériel sur le rendement

James M. Flaherty
Ministre des Finances

Table des matières

Message du ministre 1

Section I : Survol du Ministère 3

- Raison d'être 3
- Responsabilités 3
- Résultat stratégique et architecture des activités de programme 3
- Priorités organisationnelles 5
- Analyse des risques 7
- Sommaire du rendement 9
- Profil des dépenses 12
- Budget des dépenses par crédit budgétaire 17

Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique ... 18

- Activité de programme 1.1 : Cadre des politiques économique et fiscale 18
- Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 21
- Leçons apprises 32
- Activité de programme 1.2 : Programmes de paiements de transfert et d'impôt 34
- Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 35
- Leçons apprises 37
- Activité de programme 1.3 : Trésorerie et affaires financières 39
- Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 41
- Leçons apprises 42
- Activité de programme 1.4 : Services internes 43
- Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 44
- Leçons apprises 47

Section III : Renseignements supplémentaires 49

- Aperçu financier 49
- États financiers 49
- Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 50

Section IV : Autres points d'intérêt 51
Stratégie de développement durable 51
Coordonnées des personnes-ressources du Ministère 51

Message du ministre

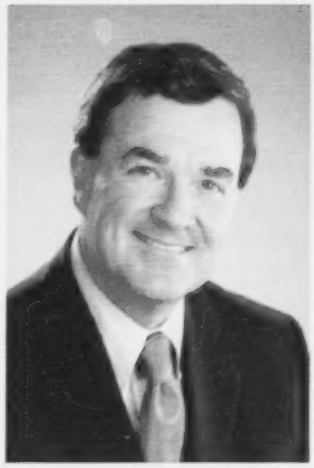

L'honorable James M. Flaherty

Je suis heureux de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement 2010-2011*, qui fait état des mesures prises par le ministère des Finances Canada (le Ministère) au cours de la dernière année afin d'améliorer les perspectives économiques à long terme du Canada et de relever les nombreux défis qui subsistent dans la foulée de la crise économique mondiale.

En 2010-2011, le Ministère a appuyé la mise en œuvre de la deuxième année du Plan d'action économique du Canada. Pour ce faire, il a surveillé et évalué les progrès globaux du Plan d'action économique et en a fait rapport, en plus de superviser directement le Cadre de financement exceptionnel afin d'améliorer l'accès des ménages et des entreprises du Canada au financement. En plus d'exercer une saine gestion financière, le Ministère a permis de garantir l'utilisation responsable de l'argent des contribuables en aidant le gouvernement à entreprendre un examen exhaustif des charges de fonctionnement et de programme fédérales et en appuyant le plan du gouvernement pour éliminer le déficit et rétablir l'équilibre budgétaire. Par ses efforts visant à contribuer à la relance de l'économie canadienne, le Ministère a élaboré et mis en œuvre des politiques et des programmes qui ont accru la productivité du Canada. Il a notamment réduit les tracasseries administratives pour les entreprises en créant une zone libre de droits de douane pour les fabricants, et il a attiré le capital de risque en éliminant l'obligation de déclarer de nombreux investissements aux fins de l'impôt. En 2010-2011, le Ministère a aussi pris des mesures afin de promouvoir de saines pratiques commerciales en instaurant un *Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit* et de protéger les consommateurs canadiens en adoptant des mesures réglementaires visant les cartes de crédit et en ajustant les règles sur les prêts hypothécaires assurés adossés par le gouvernement.

Tout au long de l'exercice 2010-2011, le Ministère a continué de jouer un rôle de premier plan à l'égard des programmes de soutien des gouvernements provinciaux et territoriaux. Cela comprend l'administration des paiements de transfert aux provinces et aux territoires, de sorte que le total de l'aide fédérale a atteint un sommet sans précédent. En 2010, le Ministère a conclu une entente avec les provinces et les territoires relativement à un cadre pour la mise en place d'un nouveau type de régime de retraite, les régimes de pension agréés collectifs. Le Ministère travaille avec les provinces et les territoires, et il consulte le secteur privé afin de mettre sur pied ces régimes du secteur privé dans le but de faciliter l'accès des Canadiennes et des Canadiens qui travaillent à des régimes de retraite.

Comme le Canada a présidé le Groupe des Sept (G-7) en 2010 et le Sommet des dirigeants du Groupe des Vingt (G-20) à Toronto en juin 2010, le Ministère a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du programme économique international. En 2010-2011, le Ministère a travaillé en collaboration avec d'autres pays du G-20 pour examiner les causes de la crise financière internationale et recenser les mesures à prendre afin de stabiliser les marchés financiers et de réformer le système financier mondial.

Même si la relance de l'économie canadienne s'est accélérée en 2010-2011, l'économie mondiale reste fragile. Le Ministère continuera donc d'appuyer la transition, opérée par le gouvernement, de la prestation de mesures de soutien temporaires pour protéger les emplois et la production à l'atteinte de l'équilibre du budget fédéral et à la création de conditions propices à une croissance à long terme durable au profit de tous les Canadiens, comme le prévoit *La prochaine phase du Plan d'action économique du Canada : Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi*.

Section I : Survol du Ministère

Raison d'être

Le ministère des Finances Canada (le Ministère) s'engage à jouer un rôle concret pour les Canadiens en aidant le gouvernement du Canada à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes rigoureux et durables sur les plans économique, financier, fiscal, social, international de même que sur le plan de la sécurité. Il joue un rôle important pour veiller à ce que les dépenses de l'État ciblent les résultats et représentent un usage aussi judicieux que possible de l'argent des contribuables. Le Ministère entretient des liens très étroits avec les autres organismes du gouvernement fédéral tout en assumant un rôle déterminant dans l'analyse et la conception des politiques gouvernementales visant un vaste éventail de dossiers intéressant les Canadiens.

Responsabilités

Le ministère des Finances Canada doit notamment :

- Préparer le budget fédéral et la mise à jour des projections économiques et financières
- Élaborer des lois et des politiques fiscales et tarifaires
- Gérer les emprunts fédéraux sur les marchés financiers
- Mettre au point et administrer les principaux paiements de transfert fédéral qui sont versés aux provinces et aux territoires
- Élaborer les politiques et les lois du secteur financier
- Représenter le Canada dans une multitude d'institutions et de groupes financiers internationaux

Le Ministère joue aussi un rôle clé à titre d'organisme central en travaillant avec d'autres ministères pour assurer l'exécution du programme du gouvernement et veiller à ce que les ministres reçoivent des analyses et des conseils de premier rang.

Le ministre des Finances doit veiller à l'exécution de ses responsabilités, tant au plan de son portefeuille qu'au plan de ses pouvoirs que lui confère la loi.

Résultat stratégique et architecture des activités de programme

Le ministère des Finances Canada assure une direction économique efficace en émettant une vision claire d'un résultat stratégique :

- Une économie vigoureuse et viable qui permet aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie

L'architecture des activités de programme (AAP) du Ministère est présentée ci-après.

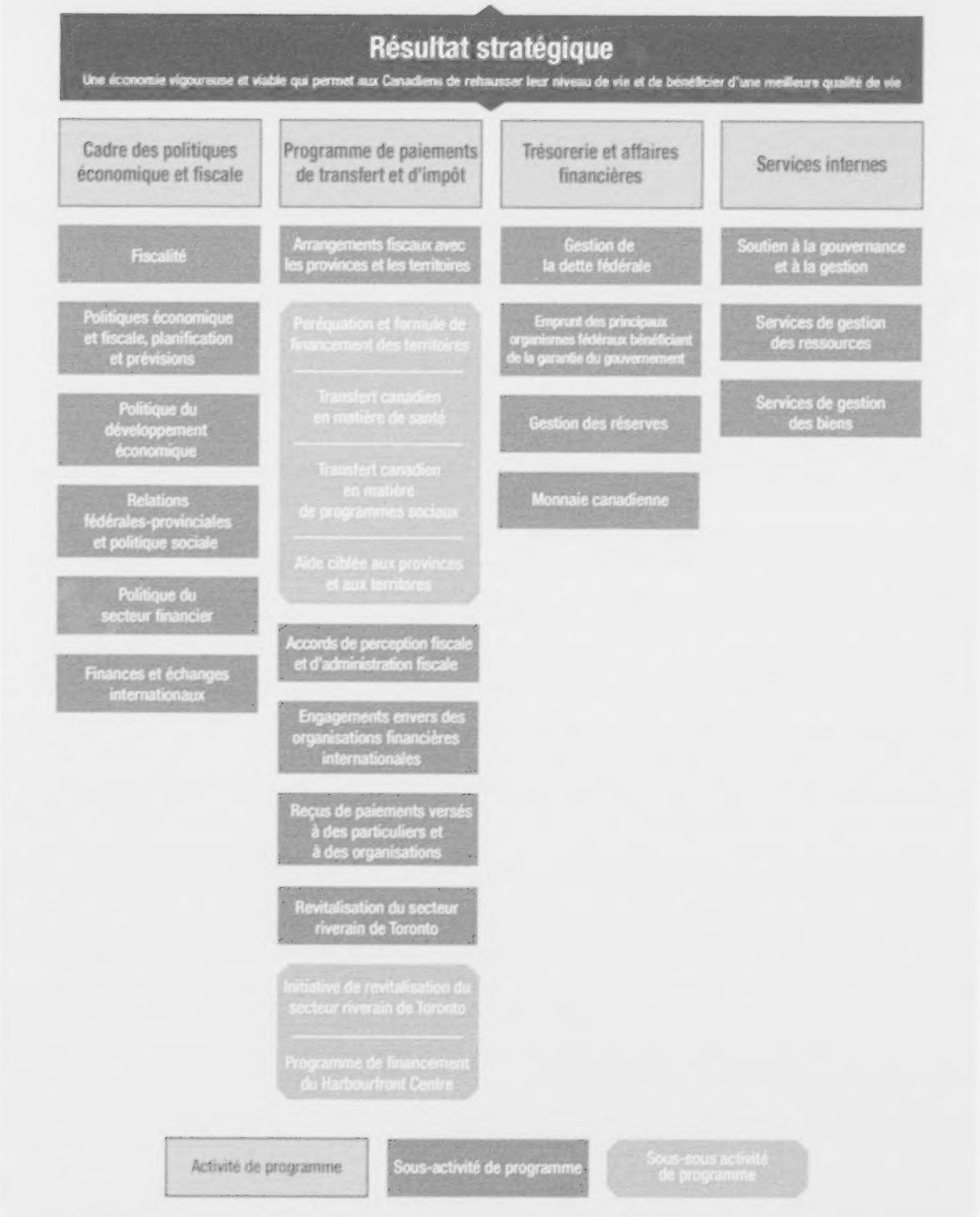
Résultat stratégique
Une économie vigoureuse et viable qui permet aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie
Cadre des politiques économique et fiscale
Programme de paiements de transfert et d'impôt
Trésorerie et affaires financières
Services internes
Fiscalité
Politiques économique et fiscale, planification et prévisions
Politique du développement économique
Relations fédérales-provinciales et politique sociale
Politique du secteur financier
Finances et échanges internationaux
Arrangements fiscaux avec les provinces et les territoires
Péréquation et formule de financement des territoires
Transfert canadien en matière de santé
Transfert canadien en matière de programmes sociaux
Aide ciblée aux provinces et aux territoires
Accords de perception fiscale et d'administration fiscale
Engagements envers des organisations financières internationales
Reçus de paiements versés à des particuliers et à des organisations
Revitalisation du secteur riverain de Toronto
Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto
Programme de financement du Harbourfront Centre
Gestion de la dette fédérale
Emprunt des principaux organismes fédéraux bénéficiant de la garantie du gouvernement
Gestion des réserves
Monnaie canadienne
Soutien à la gouvernance et à la gestion
Services de gestion des ressources
Services de gestion des biens
Activité de programme
Sous-activité de programme
Sous-sous activité de programme

Priorités organisationnelles

En 2010-2011, l'objectif premier du ministère des Finances du Canada consistait à mener à bien la mise en œuvre efficace et efficiente des mesures annoncées dans le Plan d'action économique du Canada. Dans cette optique, le Ministère a axé ses efforts sur quatre grandes priorités.

Légende de l'état du rendement ou des priorités

Dépassé : Plus de 100 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Entièrement atteint : 100 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Atteint en grande partie : De 80 à 99 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Atteint dans une certaine mesure : De 60 à 79 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Non atteint : Moins de 60 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Priorité	Type	Activités de programme
Saine gestion financière	En cours	Cadre des politiques économique et fiscale Trésorerie et Affaires financières
État : Entièrement atteint		

- Au cours de la période de planification, le ministère des Finances Canada a continué de jouer un rôle important pour veiller à ce que le gouvernement poursuive la gestion responsable des dépenses, maximise les avantages qui sont tirés des actifs gouvernementaux pour les Canadiens et prenne les mesures qui s'imposent pour assurer l'efficacité et réduire le coût des opérations gouvernementales.
- Le Ministère s'est également efforcé de protéger le cadre macroéconomique du Canada et d'assurer la viabilité des programmes de sécurité sociale du Canada.
- Enfin, le Ministère a continué de gérer les fonds du gouvernement en respectant les principes directeurs suivants : la transparence, la régularité, la liquidité et la prudence.

Priorité	Type	Activités de programme
Croissance économique durable	En cours	Cadre des politiques économique et fiscale
État : Entièrement atteint		
• Le ministère des Finances Canada a favorisé la croissance économique durable par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes qui procurent le soutien voulu aux facteurs de croissance de la productivité : les investissements des entreprises, l'infrastructure publique, le capital humain, l'innovation et la gouvernance des marchés financiers. • En sa qualité de conseiller et d'analyste du gouvernement en matière d'économie et de finances, le Ministère a continué de veiller à ce que les politiques et les programmes adoptés aident à instaurer les conditions nécessaires pour atteindre une croissance économique durable à long terme et permettent au pays de se sortir du ralentissement économique mondial. Il a notamment mis en place des politiques structurelles solides pour aider à atténuer les risques de détérioration pour l'économie et créer les conditions nécessaires pour exploiter le potentiel de croissance à long terme du pays.		

Priorité	Type	Activités de programme
Cadre de politique sociale solide	En cours	Cadre des politiques économique et fiscale Programmes de paiements de transfert et d'impôt
État : Entièrement atteint		
• Le ministère des Finances Canada a continué d'appuyer les efforts du gouvernement visant à financer les priorités nationales et à soutenir des services relativement comparables moyennant des taux d'imposition relativement comparables partout au pays en concevant des programmes de paiements et en exerçant une administration solide des principaux paiements de transfert fédéraux. Ces mesures ont contribué aux efforts du gouvernement pour offrir des chances égales à tous les citoyens et maintenir la qualité de vie des collectivités canadiennes et la qualité des régimes de soins de santé, d'éducation postsecondaire et des programmes du filet de sécurité sociale. • Le Ministère a également fourni des conseils et des analyses en ce qui concerne les répercussions financières et économiques des politiques sociales de l'État et de ses programmes dans les domaines des soins de santé, de l'immigration, du marché du travail, de l'assurance-emploi, des pensions publiques, de l'éducation postsecondaire, des programmes à l'intention des Autochtones, des programmes culturels et des programmes visant les aînés, les personnes handicapées, les anciens combattants et les enfants.		

Priorité	Type	Activités de programme
Influence véritable sur la scène internationale	En cours	Cadre des politiques économique et fiscale
État : Entièrement atteint		
• Comme le Canada a présidé le G-7 en 2010 et coprésidé le Sommet des dirigeants du G-20 en juin 2010, à Toronto, le ministère des Finances Canada a joué un rôle important dans l'élaboration du programme de coopération économique internationale en 2010. Ces réunions ont permis de soulever des questions d'importance cruciale pour le Canada et les autres pays. Le Ministère a collaboré avec d'autres pays du G-20 pour corriger les causes de la crise financière internationale, déterminer des mesures de stabilisation et de croissance des marchés financiers et réformer le système financier et économique mondial pour éviter qu'une crise semblable ne se reproduise. • Le Ministère a également continué de faire progresser le leadership du Canada dans une vaste gamme d'institutions financières et d'organismes économiques internationaux de manière à renforcer la croissance et la stabilité à l'échelle mondiale, à promouvoir les intérêts du Canada en matière de commerce et d'investissement, à favoriser l'élaboration de politiques de soutien efficaces et novatrices qui ciblent la réduction de la pauvreté dans le monde, à avaliser des politiques et des programmes à l'appui du maintien de frontières sécuritaires et ouvertes ainsi qu'à préconiser l'adoption de normes internationales pour prévenir l'utilisation à mauvais escient du système financier international, dont des mesures de lutte contre le financement d'activités terroristes. Enfin, le Ministère a aidé le gouvernement à établir des conditions économiques qui ont encouragé les entreprises canadiennes à investir, à prospérer et à tirer parti du commerce international et de l'investissement à l'étranger.		

Analyse des risques

Le Canada a résisté à la récession mondiale mieux que la plupart des autres pays industrialisés, et la reprise est en cours. Tout au long de la reprise, la croissance a été alimentée par un solide regain des dépenses des consommateurs et des entreprises, ce qui reflète en partie l'incidence favorable du Plan d'action économique du Canada sur la confiance des consommateurs et des entreprises de même que les effets des taux d'intérêt peu élevés. Le dynamisme de l'économie canadienne a toutefois été quelque peu freiné par la faiblesse de la demande extérieure pour les biens et les services canadiens, ce qui s'est traduit par des exportations nettement inférieures à leur niveau d'avant la récession. Cette situation est attribuable à la fois à une croissance relativement faible chez les partenaires commerciaux du Canada et à la vigueur du dollar canadien.

Les conditions financières pour le secteur privé dans le monde se sont améliorées depuis le début de la crise financière. Les tensions sur les marchés bancaires de gros se sont essentiellement dissipées, et les coûts d'emprunt des entreprises ont connu une importante diminution. Cette amélioration a constitué l'un des principaux moteurs de l'activité économique mondiale en 2010. Même si les retombées des mesures liées aux politiques gouvernementales prises dans le monde expliquent l'amélioration des conditions financières pour le secteur privé, les marchés financiers

s'inquiètent de plus en plus, depuis le début de 2010, de la viabilité des finances publiques d'un certain nombre de pays.

La crise financière a exercé une incidence beaucoup moins grande au Canada que dans d'autres pays. Les coûts d'emprunt y sont demeurés relativement faibles, et le crédit a continué de progresser à un bon rythme durant la crise, en partie grâce au fait que les institutions financières canadiennes étaient mieux capitalisées et qu'elles utilisaient moins l'effet de levier que leurs homologues internationaux au début de la récession mondiale.

Étant donné le retour à la stabilité des conditions sur les marchés financiers et l'amélioration des perspectives économiques, le gouvernement a continué de mettre progressivement fin aux mesures du Cadre de financement exceptionnel, qui ont été mises en place dans le but de faciliter l'accès des ménages et des entreprises du Canada au financement car les mesures de soutien économique et financier sont devenues beaucoup moins nécessaires.

Toutefois, les problèmes de dette souveraine en Europe et les prix du pétrole plus élevés et volatils et leurs répercussions sur la croissance mondiale et l'inflation ainsi que la surchauffe de certaines économies émergentes constituent les principaux risques. À ces risques externes s'ajoutent d'importants défis intérieurs. Le vieillissement de la population et la faible croissance de la productivité demeurent des préoccupations à long terme qui doivent être gérées avec soin pour veiller à ce que les programmes et services gouvernementaux demeurent viables, efficaces et accessibles pour tous les Canadiens.

Dans ce contexte, le ministère des Finances Canada a géré un certain nombre de risques ministériels en 2010-2011, y compris des tensions internationales, le besoin de se doter d'un effectif très qualifié et des questions de sécurité.

En 2010-2011, le Ministère a continué de surveiller les conditions de l'économie mondiale et les risques pour la stabilité. Il a fait appel à son réseau de conseillers étrangers, à ses liens avec le bureau de l'administrateur canadien au Fonds monétaire international et à ses personnes-ressources au sein du G-7 et du G-20 pour recueillir des renseignements détaillés et opportuns sur les questions économiques d'envergure internationale. Ces renseignements ont permis au Ministère de fournir des conseils stratégiques efficaces et de réagir promptement aux changements dans les conditions économiques.

Le Ministère est aussi demeuré très engagé auprès des organismes internationaux, dont le G-7, le G-8, le G-20 et le Conseil de stabilité financière, et des partenaires pour influencer les décisions et promouvoir l'harmonisation des priorités internationales avec les priorités intérieures.

Le Ministère doit avoir accès à des employés hautement qualifiés et à des outils qui procurent la capacité opérationnelle nécessaire pour fournir des conseils et des services de soutien exacts en temps opportun et pour produire des réalisations attendues comme la Mise à jour des projections économiques et financières, le budget, les rapports aux Canadiens et d'autres documents.

Afin de répondre à ce besoin de personnel hautement qualifié, le Ministère fait appel à son processus de planification opérationnelle intégrée pour évaluer et établir en ordre de priorités les opérations et les activités à la lumière des contraintes. Les plans de dotation élaborés dans le cadre de la planification opérationnelle ont permis de déterminer les besoins en dotation pour gérer les risques et donner suite aux priorités. Par contre, la charge de travail accrue dans certains secteurs et une plus grande insistance sur le contrôle des dépenses continuent de limiter la capacité opérationnelle.

Comme tous les ministères et organismes, le ministère des Finances Canada doit plus que jamais être à l'affût des risques d'atteinte à la sécurité qui pourraient se répercuter sur la capacité de fournir des services essentiels. Un incident lié à la sécurité des technologies de l'information (TI) survenu au début de 2011 a mis en lumière le besoin de renforcer la sécurité du réseau informatique du Ministère et d'accroître la sensibilisation des employés à la sécurité de l'information. Des efforts considérables ont été faits pour resserrer la sécurité des TI au Ministère et d'autres travaux seront effectués en 2011-2012.

Sommaire du rendement

Ressources financières en 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
88 652,8	161 146,9	160 835,8

Ressources humaines en 2010-2011 (équivalents temps plein – ETP)

Prévues	Réelles	Différence
818	835	(17)

Résultat stratégique : Une économie vigoureuse et viable qui permet aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie

Indicateurs de rendement	Cibles	Rendement en 2010-2011
Hausse du produit intérieur brut (PIB) réel	Aucune. L'objectif est de soutenir avantageusement la comparaison avec les autres pays du G-7.	**Dépassé** Le Canada a résisté à la récession mondiale mieux que tous les autres pays du G-7, et il a plus que récupéré toute la production perdue au cours de cette dernière.
Taux de chômage	Aucune. L'objectif est de soutenir avantageusement la comparaison avec les autres pays du G-7.	**Dépassé** Parmi les pays du G-7, le Canada enregistre la plus forte croissance de l'emploi depuis juin 2009, ayant plus que recouvré les pertes à ce chapitre au cours de la récession.
Solde financier annuel en pourcentage du PIB et ratio de la dette au PIB	Aucune. L'objectif est de soutenir avantageusement la comparaison avec les autres pays du G-7.	**Dépassé** En 2010-2011, malgré l'impact de la récession économique mondiale et l'ampleur de la réponse du gouvernement à cette dernière sous forme des mesures de stimulation contenues dans le Plan d'action économique du Canada, le Canada a conservé un ratio dette nette-PIB nettement plus bas que celui de tous les autres pays du G-7. En 2010, le ratio de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques au PIB du Canada s'établissait à 32,2 p. 100 comparativement à la moyenne du G-7 de 73,3 p. 100.

Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010 (en millions de dollars)	2010-2011* (en millions de dollars)				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	
AP 1.1 : Cadre des politiques économique et fiscale	90,8	75,8	75,8	101,9	88,1	Une croissance économique forte
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire – Versement de fonds au Trésor				(121,3)	(121,3)	
Solde net				(19,4)**	(33,2)**	
AP 1.2 : Programmes de paiements de transfert et d'impôt	51 223,2	54 570,8	54 570,8	56 593,8	56 298,8	Tous les résultats***
AP 1.3 : Trésorerie et affaires financières	147 021,9	33 833,0	33 960,2	104 519,7	104 519,7	Tous les résultats***
Total	198 335,9	88 479,6	88 606,8	161 094,1	160 785,3	

* Depuis le cycle du Budget principal des dépenses de 2009-2010, les ressources correspondant à l'activité de programme « Services internes » sont présentées séparément de celles des autres activités de programme. Elles ne sont plus réparties parmi les autres activités de programme, comme c'était le cas dans le budget principal des dépenses des exercices précédents. Ce changement a eu un impact sur la comparabilité des données sur les dépenses et les ETP par activité de programme entre les exercices.

** Les soldes nets des autorisations totales et des dépenses réelles de l'activité de programme « Cadre des politiques économique et fiscale » sont présentés comme des crédits nets en raison du dépôt de 121,3 millions de dollars dans le Trésor par suite de la dissolution de la Fondation canadienne des bourses du millénaire.

*** Conformément aux commentaires reçus du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada lors de l'élaboration de l'AAP du Ministère, les activités de programme « Programmes de paiements de transfert et d'impôt » et « Trésorerie et affaires financières » concordent avec tous les résultats du gouvernement.

Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010 (en millions de dollars)	2010-2011 (en millions de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
AP 1.4 : Services internes	48,6	46,0	46,0	52,8	50,5

Profil des dépenses

Les dépenses réelles du ministère des Finances Canada s'élevaient à 161 milliards de dollars en 2010-2011. Les graphiques ci-dessous présentent les dépenses réelles du Ministère comparativement aux dépenses prévues par activité de programme de 2008-2009 à 2010-2011.

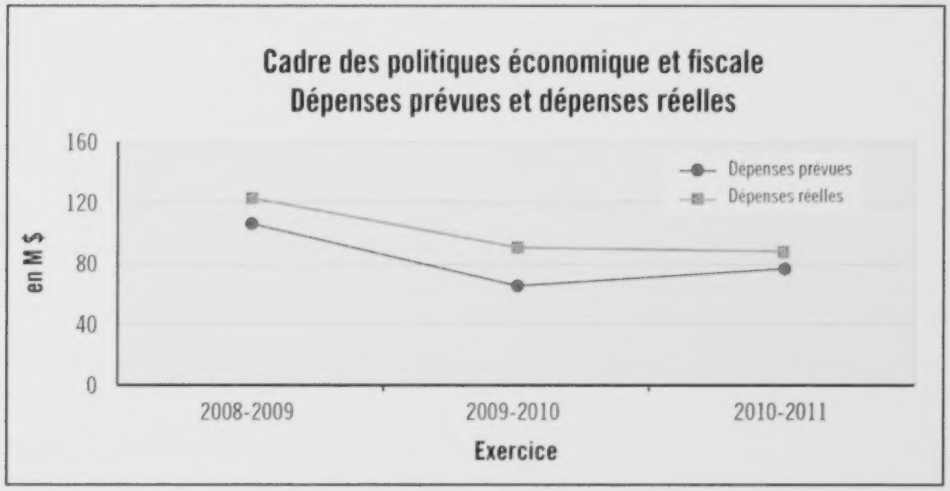

L'activité de programme « Cadre des politiques économique et fiscale » comprend les travaux liés à l'établissement du régime canadien d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières ainsi que les dépenses de fonctionnement et les avantages sociaux des employés du Ministère. L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est attribuable aux autorisations de dépenses supplémentaires qui sont accordées par l'intermédiaire du budget des dépenses supplémentaire. En 2010-2011, les autorisations de dépenses supplémentaires obtenues pour l'activité de programme « Cadre des politiques économique et fiscale » par l'intermédiaire du budget supplémentaire des dépenses ont totalisé 10 millions de dollars pour la publicité et 2,4 millions de dollars pour le Groupe de travail sur l'examen du système de paiement.

Les dépenses réelles en 2010-2011 ont diminué de 2,7 millions de dollars comparativement à 2009-2010. Les dépenses de fonctionnement et celles au titre des régimes d'avantages sociaux des employés ont baissé de 10,6 millions de dollars, ce qu'a compensé une hausse de 7,9 millions de dollars des dépenses législatives liées au Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières.

La baisse de 31,9 millions de dollars des dépenses réelles de 2008-2009 à 2009-2010 est imputable à la présentation séparée de l'activité de programme « Services internes » à compter de 2009-2010. Auparavant, les données au titre de cette activité de programme faisaient partie de celles liées à l'activité de programme « Cadre des politiques économique et fiscale ».

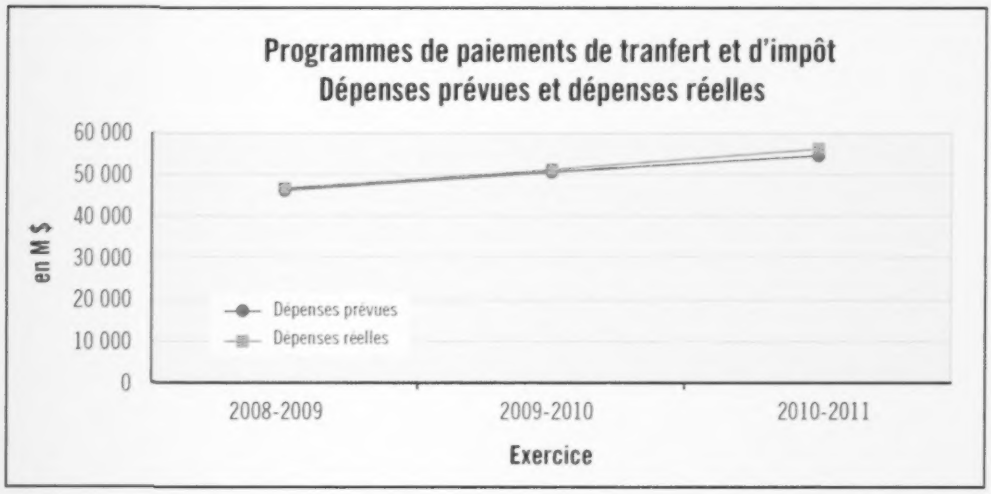

* La plupart des dépenses au titre de cette activité de programme sont liées aux paiements de transfert versés par le gouvernement fédéral à d'autres administrations.

L'activité de programme « Programmes de paiements de transfert et d'impôt » porte sur l'administration des paiements de transfert et d'impôt aux provinces et aux territoires, des paiements d'impôt aux gouvernements autochtones, des transferts aux institutions financières internationales aux fins de l'allégement de la dette, ainsi que de l'aide financière et technique aux pays en développement.

En 2010-2011, les dépenses réelles au titre de l'activité de programme « Programmes de paiements de transfert et d'impôt » ont augmenté de 5,1 milliards de dollars, passant de 51,2 milliards de dollars en 2009-2010 à 56,3 milliards de dollars en 2010-2011. Les paiements versés à l'Ontario et à la Colombie-Britannique relativement à la taxe de vente harmonisée ont contribué 3,5 milliards de dollars à cette hausse. Le reste s'explique par l'augmentation, prévue par la loi, des paiements de transfert pour le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, la péréquation et la formule de financement des territoires. Le Transfert canadien en matière de santé a progressé de 6 p. 100 par année et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de 3 p. 100 par année. Les fonds prévus par la formule de financement des territoires ont augmenté conformément au cadre de financement prévu par la loi, et les paiements de péréquation ont augmenté au même rythme que l'économie.

La hausse de 3 milliards de dollars des dépenses réelles de 2008-2009 à 2010-2011 tient aux augmentations dans les programmes législatifs.

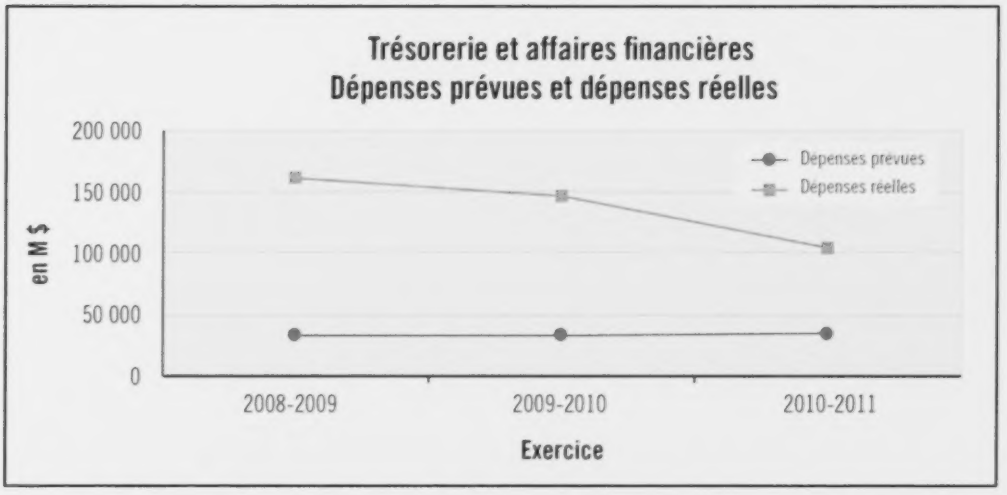

L'activité de programme « Trésorerie et affaires financières » comprend les prêts aux sociétés d'État, les intérêts et les autres coûts liés à la dette publique ainsi que les dépenses liées aux pièces de monnaie canadiennes.

Les dépenses prévues en 2010-2011 ne comprenaient pas la somme de 76,4 milliards de dollars liée aux besoins d'emprunt bruts des sociétés d'État. Dans le budget fédéral de 2007, le gouvernement a annoncé qu'il répondrait à tous les besoins d'emprunt intérieur de Financement agricole Canada, de la Banque de développement du Canada et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement par des prêts directs afin de réduire les coûts d'emprunt globaux et d'accroître la liquidité du marché des titres du gouvernement.

Les dépenses réelles au titre de l'activité de programme « Trésorerie et affaires financières » ont diminué de 42,5 milliards de dollars, passant de 147,0 milliards de dollars en 2009-2010 à 104,5 milliards de dollars en 2010-2011. Cette baisse résulte d'une diminution (de 43,2 milliards de dollars) des besoins d'emprunt brut de Financement agricole Canada, de la Banque de développement du Canada et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Elle a été compensée par une hausse de 0,7 milliard de dollars des frais d'intérêt et des autres coûts liés à une augmentation de la dette publique.

La chute de 15 milliards de dollars des dépenses réelles de 2008-2009 à 2009-2010 s'explique par une baisse de 12 milliards de dollars des besoins d'emprunt brut de Financement agricole Canada, de la Banque de développement du Canada et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les autres 3 milliards de dollars étant attribuables à la diminution des frais d'intérêt et des autres coûts en raison des taux d'intérêt nettement plus faibles qui ont prévalu en 2009-2010.

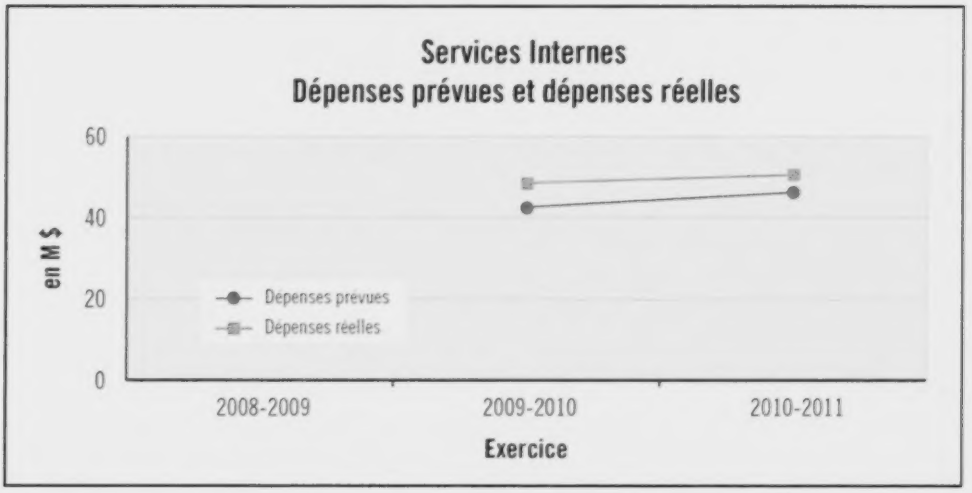

L'activité de programme « Services internes » regroupe des activités et des ressources qui appuient les activités de programme du Ministère. Avant 2009-2010, les dépenses au titre des Services internes faisaient partie de celles consacrées à l'activité de programme « Cadre des politiques économique et fiscale ».

En 2010-2011, les dépenses réelles au titre de l'activité de programme « Services internes » ont augmenté de 1,9 million de dollars, passant de 48,6 millions de dollars en 2009-2010 à 50,5 millions de dollars en 2010-2011. Cette hausse a permis d'appuyer d'autres activités de programme du Ministère.

Plan d'action économique du Canada

L'une des principales priorités en 2010-2011 était de continuer de mettre en œuvre le Plan d'action économique du Canada de manière efficace et en temps opportun et de rendre compte des progrès. Annoncé dans le budget fédéral de 2009, le Plan d'action économique du Canada est une initiative assortie d'un budget de 60 milliards de dollars qui a été mise sur pied pour protéger et créer des emplois dans un contexte marqué par la plus grave récession mondiale depuis la Deuxième Guerre mondiale.

En 2009-2010, la première année de mise en œuvre du Plan d'action économique du Canada, les particuliers et les entreprises touchés par le ralentissement économique ont bénéficié de mesures de soutien totalisant près de 32 milliards de dollars. Près de 25 milliards de dollars de plus ont été affectés au soutien de la reprise en 2010-2011. Les investissements effectués dans le cadre du Plan d'action économique ont accordé un soutien de taille à la croissance et à l'emploi, et ils ont aidé à favoriser la stabilité économique des Canadiens durant le pire de la récession mondiale. En mars 2011, plus de 28 500 projets lancés dans le cadre du Plan d'action économique du Canada étaient terminés ou en cours au Canada.

Le ministère des Finances Canada a coordonné des activités en collaboration avec d'autres ministères et organismes centraux pour verser promptement et de manière efficace les ressources affectées aux termes du Plan d'action économique du Canada. Il a continué de surveiller et d'évaluer les mesures de stimulation du Plan d'action, et d'en faire rapport. En 2010-2011, en consultation avec d'autres ministères du gouvernement fédéral chargés d'exécuter le Plan d'action, le Ministère a élaboré et publié les sixième et septième rapports aux Canadiens sur le Plan d'action économique du Canada en septembre 2010 et en janvier 2011 respectivement. Ces rapports comprenaient une analyse de l'impact de ces mesures de stimulation sur l'économie canadienne. D'après le *Rapport de la vérificatrice générale du Canada, automne 2010*, les programmes sélectionnés du Plan d'action économique du Canada qui ont été vérifiés ont été gérés de manière adéquate par la mise en œuvre de pratiques de gestion appropriées et l'exécution en temps opportun des programmes au profit des bénéficiaires admissibles[1].

En 2010-2011, le ministère des Finances Canada a reçu une somme de 2,8 millions de dollars aux termes du Plan d'action économique du Canada.

Les rapports aux Canadiens sur le Plan d'action économique du Canada sont disponibles à l'adresse suivante : www.plandaction.gc.ca.

---

1. *Automne 2010 – Rapport de la vérificatrice générale du Canada*, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201010_01_f_34284.html#hd3d.

Budget des dépenses par crédit budgétaire

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les crédits organisationnels et/ou dépenses législatives du ministère des Finances Canada, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2010* (volume II). Les comptes publics sont disponibles en version électronique sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada[2].

2. *Comptes publics du Canada 2010*, volume II, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html.

Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Le ministère des Finances Canada exerce un leadership économique efficace en mettant nettement l'accent sur un résultat stratégique que toutes les activités de programme viennent appuyer.

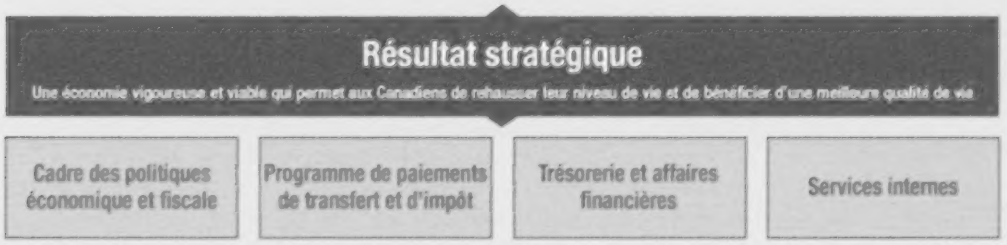

Cette section présente les quatre activités de programme du ministère des Finances Canada, les résultats escomptés, les indicateurs de rendement et les ressources financières et non financières qui ont été consacrées à chaque activité.

Activité de programme 1.1 : Cadre des politiques économique et fiscale

Description de l'activité de programme

Cette activité de programme représente la principale source de conseils et de recommandations fournis au ministre des Finances au regard des questions, des politiques et des programmes du gouvernement du Canada qui s'appliquent aux domaines des politiques économiques et sociales, des relations financières fédérales-provinciales, des affaires financières, de la fiscalité ainsi que des finances et des échanges internationaux. Cette activité de programme vise à créer un cadre financier et économique solide et viable qui procurera des revenus suffisants et permettra de gérer les dépenses conformément au plan budgétaire ainsi que les opérations financières du gouvernement du Canada.

L'exécution de cette activité de programme comprend des travaux poussés de recherche et d'analyse, de même que de vastes consultations et une étroite collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé, y compris le gouvernement fédéral, le Cabinet, le Conseil du Trésor, le Parlement et les comités parlementaires, le public, les groupes d'intérêts canadiens, les ministères, les organismes et les sociétés d'État, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les participants aux marchés financiers de même que la collectivité économique et financière

internationale et la collectivité des échanges commerciaux internationaux. Cette activité de programme consiste aussi à gérer la négociation d'ententes, à élaborer des mesures législatives et à soutenir, selon le processus parlementaire, des projets de loi qui sont ensuite administrés par d'autres activités de programme du Ministère et par d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral.

Ressources financières en 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
75,8	(19,4)*	(33,2)*

* Les sommes au titre des autorisations totales et des dépenses réelles de l'activité de programme « Cadre des politiques économique et fiscale » sont présentées comme des crédits nets en raison du dépôt de 121,3 millions de dollars dans le Trésor par suite de la dissolution de la Fondation canadienne des bourses du millénaire.

Ressources humaines en 2010-2011 (équivalents temps plein – ETP)

Prévues	Réelles	Différence
535	541	(6)

Légende de l'état du rendement ou des priorités

Dépassé : Plus de 100 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Entièrement atteint : 100 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Atteint en grande partie : De 80 à 99 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Atteint dans une certaine mesure : De 60 à 79 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Non atteint : Moins de 60 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Cibles	État du rendement
Un cadre économique, social et financier à l'appui de la stabilité financière, d'une croissance durable, de la productivité, de compétitivité et de la prospérité économique	Solde financier annuel en pourcentage du PIB et ratio de la dette au PIB	Aucune. L'objectif est de soutenir avantageusement la comparaison avec les autres pays du G-7.	**Dépassé** En 2010-2011, malgré l'impact de la récession économique mondiale et l'ampleur de la réponse du gouvernement à cette dernière sous forme des mesures de stimulation contenues dans le Plan d'action économique du Canada, le Canada a conservé un ratio dette nette-PIB nettement plus bas que celui de tous les autres pays du G-7. En 2010, le ratio de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques au PIB du Canada s'établissait à 32,2 p. 100 comparativement à la moyenne des pays du G-7, de 73,3 p. 100.
	Compétitivité et efficacité du régime fiscal canadien	Aucune. L'objectif est de continuer à proposer des modifications au régime fiscal afin d'améliorer les incitations au travail, à l'épargne et à l'investissement.	**Entièrement atteint** Le ministère des Finances Canada a appuyé les efforts soutenus du gouvernement de travailler de concert avec les provinces et les territoires pour passer à un taux fédéral-provincial combiné de l'impôt sur le revenu des sociétés prévu par la loi de 25 p. 100 d'ici 2012. Des progrès en vue de ramener à 10 p. 100 le taux provincial-territorial combiné de l'impôt sur le revenu des sociétés prévu par la loi ont été atteints. En 2010-2011, le Ministère a également continué d'améliorer les règles canadiennes sur la fiscalité internationale, y compris la mise en œuvre des mesures de fiscalité internationales contenues dans le budget fédéral de 2010, que l'on peut consulter à l'adresse suivante : http://www.budget.gc.ca/2010/plan/anx5-fra.html#a37.
	Stabilité du secteur des services financiers	Aucune. L'objectif à long terme est de contribuer à l'instauration de taux d'intérêt faibles et stables.	**Entièrement atteint** En 2010-2011, le ministère des Finances Canada a appuyé le Cadre des politiques économique et fiscale en favorisant la mise en place d'un cadre de réglementation et de surveillance du secteur financier solide et efficace, des institutions et des marchés financiers vigoureux et un climat concurrentiel pour faciliter l'accès au financement.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Le ministère des Finances Canada a continué de jouer son rôle d'organisme central par la prestation de conseils au ministre sur les répercussions économiques et financières de divers enjeux de politiques et de programmes fédéraux. Il a notamment organisé des séances de breffage de haute qualité à l'intention du sous-ministre et du ministre des Finances et élaboré deux rapports d'étape sur le Plan d'action économique.

Pour appuyer une gestion financière prudente

En 2010-2011, le ministère des Finances Canada a dirigé l'élaboration de la *Mise à jour des projections économiques et financières d'octobre 2010*[3], du *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada – Exercice 2009-2010*[4], de la publication mensuelle *La revue financière*[5] et du budget fédéral de mars 2011[6].

Dans le cadre de ces responsabilités, le Ministère a fourni des conseils avisés au sujet des activités et des dépenses dans le contexte des demandes de financement, et il a veillé à ce que le gouvernement demeure en voie de rétablir l'équilibre budgétaire à moyen terme.

Au cours de l'exercice, le Ministère a analysé la situation économique et financière du pays et offert au ministre des conseils au sujet du cadre financier du gouvernement. Il a également fourni au ministre un soutien à l'égard de l'analyse d'un vaste éventail de questions économiques et financières liée aux politiques macroéconomiques du gouvernement. Le Ministère a réalisé quatre sondages auprès de prévisionnistes du secteur privé en 2010-2011 (en juin 2010, en septembre 2010, en décembre 2010 et en mars 2011), et il continue d'évaluer les risques éventuels pour les perspectives économiques.

Étant donné l'interaction complexe entre l'évolution de l'économie et des politiques aux échelles nationale et internationale, le Ministère a surveillé de près la conjoncture économique chez nos principaux partenaires commerciaux, en particulier aux États-Unis. Le Ministère a aussi élaboré de la documentation en prévision de discussions de politique économique par des experts au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et il a pris l'initiative afin de faciliter l'examen annuel de l'économie canadienne effectué par l'OCDE et le Fonds monétaire international.

---

3. *Mise à jour des projections économiques et financières – Octobre 2010,* http://www.fin.gc.ca/ec2010/efp-pef-fra.asp.
4. *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada – Exercice 2009-2010,* http://www.fin.gc.ca/afr-rfa/2010/index-fra.asp.
5. *La revue financière,* http://www.fin.gc.ca/pub/fm-rf-index-fra.asp.
6. Budget de 2011, http://www.budget.gc.ca/march-mars-2011/home-accueil-fra.html.

Pour appuyer la compétitivité et l'efficacité du régime fiscal canadien

La poursuite des progrès vers l'objectif d'un taux provincial-territorial combiné prévu par la loi de l'impôt sur le revenu des sociétés de 10 p. 100 ont permis d'accroître l'efficacité du régime fiscal et de faire en sorte que le taux d'imposition prévu par la loi en vigueur au Canada demeure concurrentiel à l'échelle internationale. Par suite des changements apportés à la fiscalité fédérale et provinciale du revenu des sociétés qui ont pris effet en 2010, le taux global d'imposition des nouveaux investissements des entreprises est désormais nettement plus bas au Canada que dans tout autre pays du G-7.

En 2010-2011, le ministère des Finances Canada a continué d'améliorer les règles canadiennes sur la fiscalité internationale. Parmi les principales améliorations au cours de cette période, on compte les suivantes :

- Mise en œuvre des mesures de fiscalité internationale contenues dans le budget fédéral de 2010, y compris le resserrement de la définition des biens canadiens imposables
- Émission aux fins de commentaires d'un avant-projet de loi visant à mettre en œuvre la mesure contenue dans le budget fédéral de 2010 sur les générateurs de crédit pour impôt étranger
- Émission aux fins de commentaires d'un avant-projet de loi sur l'application de la retenue d'impôt prévue par la partie XIII de la *Loi de l'impôt sur le revenu* aux intérêts au titre d'une dette due à une personne non-résidente qui a un lien de dépendance
- Consultation avec un groupe d'éminents fiscalistes sur les propositions contenues dans le budget fédéral de 2010 à l'égard des entités de placement étrangères et des fiducies non-résidentes et émission subséquente d'un avant-projet de loi aux fins de commentaires
- Deuxième émission d'un avant-projet de modifications visant les sociétés étrangères affiliées et poursuite de l'élaboration d'autres modifications portant sur ces entités
- Poursuite des travaux avec l'Agence du revenu du Canada pour améliorer l'utilité des données sur la fiscalité internationale

En 2010-2011, une convention fiscale et un accord d'échange de renseignements en matière fiscale (AERF) sont entrés en vigueur; une convention fiscale et 13 AERF ont été signés; on a amorcé la négociation de deux conventions fiscales et de 10 AERF, et la négociation de cinq conventions fiscales a été menée à bien.

Le Ministère a appuyé les efforts du gouvernement visant à rendre le régime fiscal plus équitable et plus efficient ainsi qu'à promouvoir une main-d'œuvre scolarisée et qualifiée. Plus précisément, des mesures ont été mises en œuvre en janvier 2011 pour aider à tenir compte du

coût d'obtention des titres de compétence professionnelle et venir en aide aux étudiants qui poursuivent des études à l'étranger.

Le Ministère a aussi appuyé la mise en œuvre de mesures visant à protéger l'assiette des revenus de l'État et à garantir l'équité et l'intégrité du régime fiscal canadien.

Le Ministère a continué de travailler avec l'Agence du revenu du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et Statistique Canada pour parachever la mise en œuvre du nouveau cadre modernisé de la taxe de vente harmonisée (TVH). Il s'agissait notamment d'adopter des mesures réglementaires sur la mise en œuvre de la TVH en Ontario et en Colombie-Britannique, de conclure une nouvelle Entente intégrée globale de coordination fiscale entre le Canada et la Nouvelle-Écosse qui tient compte du nouveau cadre modernisé de la TVH et d'adopter des mesures réglementaires sur les modifications à la TVH en Nouvelle-Écosse.

Des progrès ont aussi été faits au regard de l'engagement de continuer de travailler avec les provinces admissibles à l'incitatif financier temporaire annoncé dans le budget fédéral de 2007 pour encourager les provinces à abolir leur taxe sur le capital afin d'assurer le versement de paiements exacts en temps opportun. D'ici 2012, toutes les provinces auront éliminé leurs impôts généraux sur le capital.

Le Ministère a participé à plus de 30 rencontres avec les provinces et des groupes autochtones pour négocier les modalités fiscales d'ententes finales et de principe sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale.

Pour appuyer le système financier

Le ministère des Finances Canada a joué un rôle de premier plan dans de nombreuses initiatives du secteur financier qui ont été lancées au pays et sur la scène internationale. Au Canada, il a coordonné de façon active les opérations avec la Banque du Canada et les sociétés d'État du gouvernement fédéral afin de contribuer à la gestion prudente et économique des activités de trésorerie et des affaires financières du gouvernement. Le Ministère a également travaillé en collaboration étroite avec ces organismes partenaires par l'intermédiaire du Comité consultatif supérieur[7] afin de cerner les principaux risques pour la stabilité financière, les réponses éventuelles, les modifications possibles dans le secteur de l'assurance hypothécaire adossée par le gouvernement et les réformes du marché des instruments dérivés hors cote au Canada.

7. Comité consultatif du ministre des Finances chargé de déterminer les questions de politique du secteur financier et les vulnérabilités pour la stabilité du système financier, d'en discuter et d'échanger des renseignements avec les hauts fonctionnaires du portefeuille des Finances œuvrant dans le secteur financier.

Sur la scène internationale, le Ministère a continué de participer aux travaux du G-20 et du Conseil de stabilité financière (CSF), surtout en siégeant au Comité plénier et au Comité permanent de la mise en œuvre des normes du CSF. En participant activement aux activités du CSF, le Ministère et ses organismes partenaires ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme du G-20 sur la réforme du secteur financier en appuyant les analyses conçues pour évaluer les répercussions, pour les marchés de capitaux, des mesures réglementaires et des diverses initiatives de réforme mises de l'avant en réponse à la crise financière.

Le Ministère a aussi travaillé en coopération avec des partenaires interorganismes, dont le Bureau du surintendant des institutions financières Canada et la Banque du Canada, afin de soumettre aux dirigeants du G-20 les nouvelles normes internationales sur les fonds propres et la liquidité.

Des progrès ont continué d'être faits à l'égard d'autres éléments du programme du G-20 sur la réforme du secteur financier, notamment sur la façon de composer avec les institutions financières systémiquement importantes, le commerce des instruments dérivés et la convergence des normes comptables internationales.

La mise sur pied d'un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières est demeurée une priorité du Ministère en 2010-2011. En mai 2010, le gouvernement a déposé au Parlement, à titre informatif, la proposition concernant une loi canadienne intitulée *Loi sur les valeurs mobilières* et l'a soumise au même moment par renvoi à la Cour suprême du Canada afin que cette dernière détermine si la Constitution confère au Parlement le pouvoir d'édicter cette proposition de loi. Aux termes de cette dernière, l'organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières permettrait de rationaliser le système de règlementation des valeurs mobilières, de renforcer la stabilité financière et l'application de la loi, de mieux protéger les investisseurs et d'accroître la reddition des comptes.

Le Ministère a aidé le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières[8] à élaborer la proposition concernant une loi canadienne intitulée *Loi sur les valeurs mobilières*, à analyser et à élaborer la politique de réglementation, à coordonner l'élaboration de la législation et à consulter certains participants au marché et d'autres intervenants. Il a aussi coordonné les activités de politique en lien avec les valeurs mobilières avec d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le Ministère a mobilisé les provinces et les territoires, et il a géré les questions intergouvernementales liées à l'initiative de l'organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières. Il a aussi appuyé le solliciteur général du Canada et les travaux

8. Le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières, http://csto-btcvm.ca/Home.aspx?lang=fr-ca.

concernant les dossiers liés au renvoi constitutionnel. Le Canada continue de travailler avec la plupart des provinces et des territoires afin de mettre sur pied un organisme national unique de réglementation des valeurs mobilières, ce qui est prévu pour 2012.

Afin de favoriser la croissance et la compétitivité soutenues du secteur et de renforcer la stabilité financière, le gouvernement a instauré un cadre législatif permettant aux caisses de crédit de se constituer en sociétés fédérales en modifiant la *Loi sur les banques* et d'autres lois fédérales.

En publiant le *Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit*[9] au printemps 2010, le Ministère a instauré de nouvelles mesures afin d'assurer aux commerçants plus de transparence, de souplesse et de choix, favorisant ainsi la concurrence sur le marché. Le gouvernement a aussi édicté la *Loi sur les réseaux de cartes de paiement*, qui confère au ministre des Finances le pouvoir de réglementer au besoin la conduite sur les marchés des réseaux de cartes de crédit et de débit et de leurs participants.

Le gouvernement est intervenu afin de protéger les consommateurs de produits et de services financiers. Des règlements visant à interdire l'abonnement par défaut dans le secteur financier, à réduire la période maximale de retenue des chèques et à permettre aux consommateurs d'accéder à la première tranche de 100 dollars en moins de 24 heures ont fait l'objet d'une publication préalable aux fins de consultation publique[10], et ils sont en voie d'être parachevés.

Toutes les modifications annoncées de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* ont reçu la sanction royale en 2010-2011 :

- Les modifications réglementaires prioritaires qui ne nécessitaient pas de changements législatifs, y compris les nouvelles règles sur la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées et l'élimination de certaines restrictions quantitatives sur les placements, ont été adoptées en juin 2010.
- Les modifications réglementaires prioritaires qui nécessitaient des changements législatifs, y compris celles sur l'utilisation de lettres de crédit par l'employeur, l'exigence d'entière capitalisation à la cessation d'un régime, l'annulation de modifications et le mécanisme d'accommodement des régimes en difficulté, ont été adoptées en mars 2011 et ont pris effet le 1er avril 2011.

9. *Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit*, http://www.fin.gc.ca/n10/data/10-049_1-fra.asp.

10. *Gazette du Canada*, http://www.canadagazette.gc.ca/rp-pr/p1/2011/2011-03-12/html/index-fra.html.

De nouvelles mesures législatives ont été adoptées en marge du budget fédéral de 2010 afin de créer un mécanisme intérieur de mesures préventives conformément à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* afin de permettre au gouvernement d'intervenir dans le but de mettre le système financier canadien à l'abri des entités et des administrations étrangères qui ne disposent pas de mesures efficaces de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/LFAT).

Le régime de LRPC/LFAT a également fait l'objet d'une évaluation décennale indépendante commandée par le Conseil du Trésor afin d'en évaluer le rendement et la pertinence. Les résultats de cette évaluation sont disponibles sur le site Web du ministère des Finances Canada[11].

Sur la scène internationale, le Canada a participé activement aux travaux du Groupe d'action financière afin de renforcer les normes internationales de LRPC/LFAT et leur mise en œuvre à l'échelle mondiale et de mobiliser et de recenser les administrations à haut risque, ce que les dirigeants du G-20 ont également demandé. En collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières Canada et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le secteur financier a été sensibilisé aux administrations à haut risque recensées par le Groupe d'action financière.

Pour soutenir la concurrence, les échanges commerciaux et l'investissement étranger des entreprises

Le ministère des Finances Canada a géré les tensions protectionnistes en participant à des tribunes internationales et à des négociations commerciales pour abaisser davantage les barrières commerciales. De plus, en consultation avec les Canadiens, le Canada a continué de mettre au point des mesures unilatérales d'allègement tarifaire, démontrant les bienfaits économiques du commerce ouvert et donnant suite à son engagement de résister au protectionnisme.

À ce propos, les allègements tarifaires de portée générale annoncés dans les budgets fédéraux de 2009 et de 2010 ont été bien accueillis par les intervenants, et ils ont suscité des éloges de la communauté internationale. Grâce à ces mesures qui abolissent les droits de douane sur l'ensemble des intrants de fabrication, des machines et du matériel, le gouvernement permet aux entreprises canadiennes d'économiser 400 millions de dollars par année en droits, faisant du Canada une zone libre de droits de douane pour les fabricants industriels.

11. Évaluation décennale du *Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, http://www.fin.gc.ca/treas/evaluations/amlatfr-rclcrpcfat-fra.asp.

En octobre 2010, un nouveau cadre de remise des droits de douane à l'importation sur certains types de navires a été mis en œuvre. Des consultations sur une autre série d'allègements tarifaires à l'intention des fabricants canadiens ont été lancées au début de 2011.

Afin d'appuyer la Stratégie commerciale mondiale pour le Canada[12], le Ministère a joué un rôle clé dans la négociation d'accords de libre-échange et les investissements ainsi que dans leur mise en œuvre conformément au droit intérieur. Des spécialistes des échanges commerciaux du Ministère ont pris part aux négociations en cours sur les règles commerciales et les règles d'accès au marché des accords de libre-échange avec l'Union européenne, l'Inde, le Marché commun des Caraïbes, l'Ukraine, le Maroc, la Turquie et le Honduras. Le Ministère a également participé à l'élaboration d'une étude conjointe réunissant les gouvernements du Canada et du Japon afin d'évaluer les avantages d'un partenariat économique plus étroit.

Le Ministère a poursuivi ses travaux afin de faire avancer les négociations du cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce en participant directement aux discussions et en effectuant des analyses. Le Ministère a été l'un des principaux artisans du projet de loi sur la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Panama et de mesures réglementaires portant sur cet accord de libre-échange et sur d'autres avec la Jordanie et la Colombie.

Le Ministère a participé activement à des discussions interministérielles sur des questions frontalières qui ont débouché sur l'annonce, le 4 février 2011, d'une vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique entre le Canada et les États-Unis[13], qui vise à renforcer la sécurité et à rehausser l'efficacité économique à la frontière entre le Canada et les États-Unis.

Le Ministère en est à la dernière année de sa participation au Programme de liquidité pour le commerce mondial[14], une initiative lancée en 2009 pour accroître les liquidités consacrées au financement du commerce dans les pays en développement. La somme de 200 millions de dollars américains engagée par le Canada devrait générer jusqu'à 2 milliards de dollars américains pour le financement du commerce au cours de la période de participation du Canada, qui prendra fin en 2012.

---

12. *Saisir les avantages globaux : La stratégie commerciale mondiale pour assurer la croissance et la prospérité du Canada*, http://www.international.gc.ca/commerce/assets/pdfs/GCS-fr.pdf.
13. *Le PM Harper et le Président Obama présentent leur vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique*, http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=1&featureId=6&pageId=26&id=3931.
14. Programme de liquidité pour le commerce international, http://www.ifc.org/ifcext/gfm.nsf/Content/GTLP_home_page.

À titre de coprésident du Groupe d'experts sur le financement du commerce du G-20, le Canada a rédigé, conjointement avec la Corée, le rapport d'avril 2010 sur le financement du commerce qui a été soumis aux ministres en avril. Ce rapport fait le point sur la mise en œuvre de l'engagement, pris lors du Sommet des dirigeants tenu à Londres, de consacrer au moins 250 milliards de dollars au financement du commerce, et pousse plus loin le rapport d'août 2010 soumis par le Royaume-Uni et les États-Unis.

Le Ministère a dirigé les efforts du Canada pour faire en sorte que le cadre de financement du commerce international assujettisse les exportateurs canadiens à des règles du jeu équitables, plus particulièrement dans le secteur de la fabrication des aéronefs, afin qu'ils puissent concurrencer sur la base de la qualité et du prix de leurs produits, et non des conditions du financement appuyé par l'État.

Des progrès considérables et importants ont été faits cette année dans le dossier des réformes du Fonds monétaire international (FMI). Par l'intermédiaire de groupes de travail du G-20 et du Conseil d'administration du FMI, le Canada a aussi joué un rôle important dans le débat sur la réforme de la trousse des mécanismes de crédit du FMI.

Le fait d'avoir présidé le G-7, coprésidé des réunions des ministres et des dirigeants du G-20 en 2010 et organisé la rencontre des ministres des Finances des Amériques et des Caraïbes en mars 2011 ont procuré au Canada d'excellentes possibilités pour mettre de l'avant des politiques solides et innovatrices. À titre d'exemple, citons la conclusion des négociations sur un relèvement général du capital des banques multilatérales de développement, dont la Banque mondiale. Lors du Sommet de Toronto, les économies avancées du G-20 ont convenu de cibles financières afin de promouvoir la viabilité des finances publiques. À l'occasion du Sommet du G-20 de Séoul, les membres du G-20 ont accepté d'élaborer des lignes directrices indicatives pour cerner les déséquilibres importants et persistants qui pourraient nécessiter des mesures stratégiques.

Le Canada est également parvenu à négocier des réformes concrètes auprès de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale dans le cadre de sa 16^{e} reconstitution des ressources en 2010, dont une nouvelle approche qui accroîtra son efficacité dans les États fragiles et aux prises avec des conflits, un nouveau mécanisme permettant de réagir aux crises naturelles et économiques, et une meilleure reddition des comptes au regard d'indicateurs de rendement qui sont définis clairement.

Pour accorder un soutien financier aux provinces et aux territoires à l'appui des priorités nationales

Le ministère des Finances Canada a continué de jouer un rôle clé dans la conception et l'administration des politiques gouvernementales, y compris les paiements de transfert, qui aident les provinces et les territoires à offrir des programmes comme les services sociaux et l'aide sociale, les soins de santé, l'éducation postsecondaire et les programmes pour enfants.

Le total des transferts aux provinces et aux territoires a augmenté de 2,4 milliards de dollars en 2010-2011, portant l'aide fédérale totale à 54,4 milliards de dollars, le niveau le plus élevé jamais enregistré. Ce soutien croissant et sans précédent offert sous la forme de transferts fédéraux facilite la prestation de services, l'exécution de programmes et la fourniture d'une aide à tous les Canadiens :

- Les paiements de péréquation versés aux provinces pour 2010-2011 ont totalisé 14,4 milliards de dollars, soit une hausse de 187 millions de dollars. La croissance du programme dans son ensemble suit celle de l'économie, et les montants versés aux provinces tiennent dûment compte de l'évolution de la capacité de ces dernières à recueillir des revenus.
- Le Transfert canadien en matière de santé a atteint 25,4 milliards de dollars, soit 1,4 milliard de dollars ou 6 p. 100 de plus qu'en 2009-2010, alors que le Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour 2010-2011 a grimpé à 11,2 milliards de dollars, une hausse de 322 millions de dollars ou 3 p. 100 par rapport à 2009-2010.
- Les paiements au titre de la formule de financement des territoires ont atteint 2,7 milliards de dollars, soit 166 millions de dollars de plus qu'en 2009-2010.

Outre le soutien fédéral appréciable que procurent ces transferts, le gouvernement a annoncé, en décembre 2009, le versement de paiements de protection totalisant 525 millions de dollars à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et à la Saskatchewan, afin que chacune de ces provinces touche, par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et de la péréquation, au moins le même financement total en 2010-2011 qu'en 2009-2010. Cette mesure, confirmée dans le budget fédéral de 2010 et inclue dans la loi d'exécution de ce dernier, la *Loi sur l'emploi et la croissance économique*, a parachevé les mesures exceptionnelles contenues dans le Plan d'action économique du Canada, qui fournissent un soutien ciblé en temps opportun à l'économie canadienne lorsque les besoins sont les plus grands. Reconnaissant que la reprise économique demeure fragile, le gouvernement a annoncé, en décembre 2010, qu'il prolongera d'un an les mesures de protection des transferts, soit jusqu'en 2011-2012.

Comme la législation régissant les principaux transferts vient à échéance à la fin de 2013-2014, des travaux techniques sont en cours en prévision de son renouvellement.

Pour soutenir la reprise

En plus de mettre en œuvre les mesures de la deuxième année du Plan d'action économique du Canada, le budget fédéral de 2010 a instauré un certain nombre de nouvelles mesures ciblées afin de mettre les Canadiens à l'abri de la récession mondiale, de créer des emplois et de favoriser la croissance économique. Afin d'étayer les mesures du Plan d'action économique du Canada, le budget de 2010 a instauré des mesures de politique sociale pour stimuler davantage la création et le maintien des emplois, encourager la croissance en prévision de l'économie de demain et stimuler l'innovation au Canada ainsi que des mesures faisant en sorte que toutes les provinces touchent, par l'intermédiaire des principaux transferts, au moins le même financement total en 2010-2011 qu'en 2009-2010. Les mesures de politique sociale du Plan d'action économique du Canada ont été mises en œuvre en temps opportun et sont en voie d'être parachevées comme prévu.

Pour assurer la viabilité soutenue des pensions publiques

Les fonctionnaires du ministère des Finances Canada ont géré et appuyé la mise en œuvre des modifications issues de l'examen triennal de 2007-2009 du Régime de pensions du Canada qui ont été proposées en mai 2009 par les ministres des Finances. Ces modifications au RPC comprennent des mesures reflétant mieux la façon dont les Canadiens vivent, travaillent et prennent leur retraite, notamment en offrant plus de souplesse à ceux qui touchent leurs prestations de retraite avant 65 ans afin de leur permettre de toucher leur prestation du RPC tout en travaillant. Les modifications législatives et réglementaires nécessaires pour mettre en place les changements issus de l'examen triennal du RPC ont reçu la sanction royale en décembre 2009 par l'intermédiaire du projet de loi C-51 (*Loi sur la reprise économique* (mesures incitatives)). Les mesures suivantes ont été prises en 2010-2011 pour appuyer la mise en œuvre :

- Élaboration d'un nouveau règlement sur le RPC aux termes des changements issus de l'examen triennal annoncés en 2009
- Collaboration avec les provinces pour obtenir leur consentement formel au regard des modifications législatives et réglementaires
- Collaboration avec les fonctionnaires de Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour veiller à ce que les Canadiens aient accès aux renseignements sur les changements apportés au RPC et puissent participer à l'élaboration de leurs documents d'information

De plus, en 2010-2011, les fonctionnaires du ministère des Finances Canada ont commencé à préparer des conseils et des analyses à l'intention des ministres des Finances des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en prévision de l'examen triennal de 2010-2012 du RPC.

Les fonctionnaires du ministère des Finances Canada ont travaillé avec leurs homologues des provinces et des territoires et avec d'autres ministères du gouvernement fédéral afin d'analyser des options pour maintenir la solidité du système de revenu de retraite au Canada. À cette fin, ils ont pris les mesures suivantes :

- Consulté des intervenants à l'échelle nationale sur des options visant à maintenir la solidité du système de revenu de retraite au Canada pour lesquelles des fonctionnaires du Ministère ont élaboré des documents à l'appui des consultations[15]
- Fournir au ministre des Finances, aux autres ministres du Cabinet et aux ministres des Finances des gouvernements provinciaux et territoriaux des conseils et des analyses sur des options visant à maintenir la solidité du système de revenu de retraite
- Donner suite aux directives des ministres des Finances des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au sujet des options visant à maintenir la solidité du système de revenu de retraite

Pour effectuer une analyse comparative entre les sexes

Le ministère des Finances Canada a continué de remplir son engagement d'effectuer une analyse comparative entre les sexes (ACS) visant toutes les propositions de dépenses et de politique fiscale qu'il a élaborées et de soumettre ces analyses au ministre des Finances s'il y a lieu et si des données sont disponibles. En sa qualité d'organisme central, le Ministère a joué un rôle de remise en question, exigeant aux ministères et aux organismes de considérer tous les facteurs pertinents lorsqu'ils élaborent une politique ou un programme aux fins d'inclusion dans le budget fédéral, y compris les questions liées aux sexes, s'il y a lieu.

Le Ministère a aussi continué d'améliorer son cadre d'ACS intégré. Il dispose d'un champion chargé de promouvoir les ACS, d'en faciliter l'exécution et d'en rehausser le profil. En 2010-2011, le champion des ACS a veillé à ce que les employés aient accès à des séances de formation sur l'ACS, y compris une initiation en la matière dans le cadre des séances d'orientation des nouveaux employés du Ministère. Des exemples d'ACS de haute qualité demeurent accessibles sur le site Web interne du Ministère, et ce dernier a mis au point une fiche de renseignements, un gabarit et une liste de contrôle pour aider les analystes à effectuer

15. *Maintenir la solidité du système de revenu de retraite du Canada,* http://www.fin.gc.ca/activty/consult/retirement-fra.asp.

des ACS. Le Ministère a également travaillé avec Condition féminine Canada afin d'autoévaluer son cadre d'ACS.

Leçons apprises

Cadre mondial pour une croissance durable

Même s'il y a eu des progrès au chapitre du Cadre pour une croissance durable des pays du G-20, il reste encore beaucoup à faire afin de veiller à ce que ce processus donne lieu à une meilleure coopération stratégique à l'échelle internationale et à des mesures stratégiques concrètes. À titre de coprésident du Groupe de travail, le Canada doit participer plus activement aux discussions bilatérales avec ses partenaires du G-20 pour assurer l'appui d'un plan d'action plus concret à l'occasion du Sommet des dirigeants de 2011. Les membres du G-20 élaboreront aussi un rapport redditionnel cette année afin d'évaluer le suivi des engagements pris l'an dernier au cours des sommets de Toronto et de Séoul. Le ministère des Finances Canada entend consacrer davantage de ressources au Cadre à compter de 2011-2012 afin de garantir l'exécution des analyses et des consultations requises pour mieux comprendre l'éventail des mesures stratégiques qui sont nécessaires à la promotion des objectifs du Cadre.

Négociations commerciales, investissements étrangers et accords de protection

La difficulté persistante de faire avancer les négociations de la ronde de Doha de l'organisation mondiale du commerce a eu pour effet de multiplier les tables de négociation bilatérales/multilatérales concurrentes, ce qui a accru l'importance de tenir des négociations commerciales efficaces et pragmatiques. Par conséquent, les ressources de négociation devraient être établies en ordre de priorités et adaptées à l'importance économique de l'accord commercial éventuel. Il faudrait aussi examiner de plus près des façons de rendre les processus de négociation et de mise en œuvre plus efficients.

Réforme de la gouvernance du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale

Le Canada devra continuer de jouer un rôle actif et de se faire entendre pour veiller à ce que les réformes de gouvernance en cours servent ses intérêts stratégiques et l'économie mondiale dans son ensemble. En 2010, à titre d'hôte des sommets des dirigeants du G-8 et du G-20, le Canada a pu profiter d'importantes tribunes pour donner son point de vue sur des questions névralgiques comme la réforme de la gouvernance du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

Système financier mondial

De nouveaux programmes de crédit substantiels et controversés du FMI à l'intention de la Grèce et de l'Irlande ont engendré des défis pour le Ministère car ces deux programmes ont considérablement retenu l'attention des médias à l'échelle internationale. D'importantes ressources ministérielles ont été affectées à l'évaluation de ces programmes de même qu'à l'analyse de l'incidence éventuelle de la crise en Europe sur l'économie mondiale. Ces défis montrent l'importance de disposer de ressources humaines souples et capables de se pencher au pied levé sur les grandes questions de l'heure et d'entretenir des liens professionnels étroits avec les représentants du Canada au FMI.

La crise financière mondiale continue d'inculquer d'importantes leçons aux gouvernements de partout au monde à propos de la composition, du comportement et de la réglementation du secteur financier. À l'heure actuelle, le Canada dirige des initiatives internationales coordonnées afin de rétablir un système financier mondial qui fonctionne bien et d'aider à prévenir les crises futures, et il doit en demeurer un rouage intégral. Le programme de réforme mondial exigera sans doute au Ministère d'y consacrer d'importances ressources au cours des prochaines années. En particulier, ce dernier devra prendre des mesures renforcées afin de surveiller et d'enrayer les risques systémiques.

Le régime de réglementation financière du Canada sert de modèle pour d'autres pays, et ce, à bien des égards. Cependant, il est encore possible d'améliorer notre système. Ainsi, l'absence d'un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières est l'une des principales lacunes non encore réglées. La portée des marchés de capitaux n'est plus régionale; la nature de ces marchés devient de plus en plus nationale et internationale. La crise financière mondiale a montré dans quelle mesure il est important pour tous les Canadiens que les marchés des valeurs mobilières soient stables, qu'ils fonctionnent bien et qu'ils soient dignes de confiance. Toutes les administrations sont encouragées à participer à cette initiative, ce qui développera l'infrastructure et l'expertise existantes des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des valeurs mobilières.

Entre temps, le gouvernement poursuit les efforts auprès de la majorité des provinces et des territoires pour établir un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières. Ce nouvel organisme national de réglementation des valeurs mobilières de calibre mondial sera établi au moyen d'une participation volontaire des provinces et des territoires.

Activité de programme 1.2 : Programmes de paiements de transfert et d'impôt

Description de l'activité de programme

Cette activité de programme administre les paiements de transfert et d'impôt aux gouvernements provinciaux et territoriaux de même que les paiements d'impôt aux gouvernements autochtones conformément à la législation et aux ententes négociées. Elle couvre en outre des engagements et des ententes auprès d'institutions financières internationales qui ciblent l'aide à l'avancement économique des pays en développement. De temps à autre, le gouvernement s'engage aussi à conclure des ententes ou à édicter des lois afin de répondre aux besoins imprévus. Ces engagements peuvent donner lieu à des paiements, en général des paiements de transfert prévus par la loi, à un éventail de bénéficiaires dont des particuliers, des organismes et d'autres ordres de gouvernement.

Ressources financières en 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
54 570,8	56 586,8	56 291,8

Ressources humaines en 2010-2011 (équivalents temps plein – ETP)

Prévues	Réelles	Différence
8	6	2

Légende de l'état du rendement ou des priorités

Dépassé : Plus de 100 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Entièrement atteint : 100 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Atteint en grande partie : De 80 à 99 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Atteint dans une certaine mesure : De 60 à 79 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Non atteint : Moins de 60 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Cibles	État du rendement
Conception et administration des paiements aux provinces et aux territoires canadiens qui leur permettent de fournir à leurs résidents des services publics et des paiements aux organisations internationales qui aident à promouvoir l'avancement de l'économie des pays en développement	Projets de loi élaborés afin d'intégrer les changements apportés aux programmes de transfert, le cas échéant	Selon les exigences législatives ou définies par la situation	**Entièrement atteint** Le Ministère a élaboré au besoin des mesures législatives portant sur les ajustements des principaux programmes de transfert (mesures pour mettre en œuvre la protection intégrale des transferts en 2010-2011 et les modifications corrélatives de la législation sur la stabilisation).
	Information fournie au moment opportun aux fins des rapports du gouvernement du Canada	Aucune car les documents sont produits selon les besoins et en fonction de la situation	**Entièrement atteint** Le Ministère a répondu aux demandes de renseignements en temps opportun et de manière exhaustive.
	Pourcentage atteint d'exigences de rapport, y compris pour les rapports au Parlement, au Bureau du vérificateur général du Canada, aux vérificateurs internes, au Fonds monétaire international et à l'Organisation de coopération et de développement économiques	Toutes les demandes obtiennent une réponse rapide et exacte	**Entièrement atteint** Le Ministère s'est acquitté de ses obligations de rapport en temps opportun et de manière exhaustive.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Arrangements fiscaux avec les provinces et les territoires

Le ministère des Finances Canada a continué d'accroître sa capacité technique au regard du renouvellement des transferts et d'intensifier ses efforts en vue de travailler avec ses homologues des provinces et des territoires sur diverses questions visant à améliorer l'efficacité, l'équité, l'exactitude et la transparence des principaux transferts fédéraux en prévision du prochain renouvellement des arrangements fiscaux. Le Ministère utilise couramment plusieurs nouvelles technologies, y compris les conférences téléphoniques et Web intégrées (téléconférences) en plus des rencontres en personne. Cet outil économique permet aux fonctionnaires fédéraux de tenir des réunions virtuelles avec jusqu'à 25 collègues des provinces et des territoires ainsi que

d'échanger des documents, des présentations et des applications et de collaborer à leur élaboration, et il a sensiblement accru la transparence des programmes de transfert fédéraux et la connaissance de leurs aspects techniques.

Le Ministère a continué de viser son objectif de 100 p. 100 au regard de l'exactitude et de la ponctualité des transferts de fonds aux provinces et aux territoires dans le cadre de cette activité de programme. L'amélioration des modèles continuera de permettre au Ministère de donner suite, en temps plus opportun et de façon plus transparente, aux demandes de calcul des paiements de transfert.

Engagements envers des organisations financières internationales

Tous les paiements engagés ont été effectués conformément aux montants prévus au budget. Des paiements ont été versés à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement dans le cadre des Garanties de marché en matière d'agriculture (0,95 million de dollars) et à l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (51,2 millions de dollars), au Fonds monétaire international pour le Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (40 millions de dollars), à l'Association internationale de développement (384,28 millions de dollars), à la Société financière internationale au titre des mécanismes financiers de la facilité pour les changements climatiques (291,55 millions de dollars) et au Fonds mondial de financement innovateur des petites et moyennes entreprises (20 millions de dollars). En outre, les demandes de l'Agence canadienne de développement international portant sur l'émission ou l'encaissement de billets à demande pour six installations différentes (totalisant près de 239 millions de dollars d'émissions) auprès d'organisations financières internationales ont toutes été traitées par la Banque du Canada dans le délai demandé.

Accords d'application et de perception des impôts

Les travaux avec les provinces et les territoires se sont poursuivis en 2010-2011 pour maintenir l'efficacité des accords de perception fiscale. Cela comprend les activités du Comité fédéral-provincial de coordination sur l'allocation du revenu, qui entreprend un examen exhaustif de la formule d'allocation du revenu imposable entre les administrations.

Le Ministère a également continué de travailler avec les provinces pour veiller à ce que les paiements de revenus de taxe de vente harmonisée (TVH) aux provinces participantes respectent les modalités des ententes intégrées globales de coordination fiscale. Le Ministère a aussi travaillé avec la Nouvelle-Écosse afin de conclure une nouvelle entente intégrée globale de coordination fiscale entre le Canada et la Nouvelle-Écosse tenant compte du nouveau cadre modernisé de la TVH.

Renouvellement du secteur riverain de Toronto

En juillet 2010, le ministre des Finances a approuvé la modification des modalités de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT) afin de prolonger le programme pour trois ans, soit jusqu'en 2013-2014, afin que les projets restants qui sont financés par le gouvernement fédéral puissent être achevés avant la fin de 2011-2012, et que le Secrétariat fédéral de l'IRSRT puisse procéder à la liquidation administrative du programme au plus tard le 31 mars 2014.

Cinq projets de l'IRSRT financés par le gouvernement fédéral ont été achevés en 2010-2011, dont deux portaient sur des emplacements du secteur riverain très fréquentés par le public (Sugar Beach et le Sherbourne Common South Side Park). Le gouvernement fédéral a consacré près de 53,6 millions de dollars à l'IRSRT en 2010-2011. La contribution fédérale viendra à échéance le 31 mars 2012.

Le Harbourfront Centre a reçu et utilisé la totalité de son allocation annuelle aux termes du Programme de financement du Harbourfront Centre pour financer ses dépenses de fonctionnement. C'est ainsi que le Harbourfront Centre est demeuré ouvert et a continué de s'acquitter de son mandat de permettre au grand public d'avoir accès à des activités culturelles, éducatives et récréatives.

Le budget de 2011[16] a consacré 25 millions de dollars sur cinq ans pour renouveler le Programme de financement du Harbourfront Centre jusqu'en 2015-2016.

Leçons apprises

Paiements de transfert

Le gouvernement a pris des mesures pour accroître la transparence des décisions et les connaissances techniques liées aux programmes de transfert fédéraux. À cette fin, le ministère des Finances Canada continuera d'accroître ses efforts de collaboration avec ses homologues des provinces et des territoires relativement aux questions liées au renouvellement des transferts, et il s'efforcera de veiller à ce que des consultations préalables aient lieu lorsque l'on propose de modifier le système de transfert.

Cependant, le besoin d'agir rapidement pour maintenir l'équité, la viabilité et la prévisibilité des transferts fédéraux et la complexité du système de transfert peuvent parfois empêcher que l'on réponde aux attentes des provinces, des territoires et d'autres intéressés qui réclament davantage de consultations préalables exhaustives et de transparence.

16. Budget de 2011, http://www.budget.gc.ca/2011/home-accueil-fra.html.

Mise en œuvre du Plan d'action économique du Canada et présentation de rapports

Une stratégie de ressources humaines axée sur le maintien en poste, le recrutement et la formation du personnel a permis d'obtenir les résultats souhaités car la charge de travail supplémentaire liée à la mise en œuvre du Plan d'action économique du Canada et à la présentation de rapports a été plus lourde que prévu. Le maintien en poste de professionnels chevronnés et compétents au ministère des Finances Canada a rehaussé la qualité et la pertinence des conseils et des rapports.

Renouvellement du secteur riverain de Toronto

Des projets ont fait l'objet de vérifications en 2010-2011 relativement aux pratiques de passation de marchés de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (SRSRT) et à l'entente de contribution sur la planification et la conception de l'aire publique centrale du secteur riverain. Selon les vérifications, la SRSRT a mis en œuvre des contrôles liés à des recommandations de vérification antérieures portant sur des questions de passation de marchés et d'approvisionnement, et elle respecte les modalités de l'entente de contribution.

En 2010, un expert-conseil dont les services ont été retenus par le secrétariat fédéral pour l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto a terminé l'évaluation des projets York et John Quay. D'après cette évaluation, les projets ont été fructueux à maints égards, et ils constituent d'importants succès précoces du point de vue de l'effort global d'aménagement du secteur riverain de Toronto.

L'évaluation sommative du Programme de financement du Harbourfront Centre[17] qui a été achevée en 2010 a été approuvée par le Comité ministériel de vérification et d'évaluation en décembre 2010. D'après les conclusions de l'évaluation, le Programme de financement du Harbourfront Centre est un programme pertinent qui concorde bien avec les priorités, les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral, et qui a nettement contribué à la stabilité opérationnelle du Harbourfront Centre.

L'évaluation du Programme de financement du Harbourfront Centre recommande de prendre une décision quant à un niveau et à un mécanisme appropriés de financement pour couvrir les dépenses de fonctionnement du Harboufront Centre à court terme. Le gouvernement fédéral devait demander au Harbourfront Centre de fournir un plan énonçant sa stratégie de viabilité pour les deux ou trois prochaines années, dans le contexte d'un éventuel programme de financement renouvelé.

17. *Évaluation du Programme de financement du Harbourfront Centre*, http://www.fin.gc.ca/treas/evaluations/ehcfp-epfhc-fra.asp.

Activité de programme 1.3 : Trésorerie et affaires financières

Description de l'activité de programme

Cette activité de programme assure l'orientation des activités de gestion de la dette du Canada, y compris le financement des frais d'intérêt sur la dette et des frais de service des nouveaux emprunts. Cette activité de programme gère aussi les placements dans les actifs financiers requis pour établir une position de liquidité prudente. Elle assure le refinancement permanent des titres du gouvernement du Canada qui arrivent à échéance ainsi que l'exécution du plan budgétaire et d'autres opérations financières du gouvernement, notamment la gouvernance des opérations d'emprunt des principaux organismes fédéraux bénéficiant de la garantie du gouvernement, comme les sociétés d'État. Cette activité de programme s'occupe en outre du système de circulation de la monnaie canadienne (billets et pièces) pour répondre aux besoins de l'économie.

Ressources financières en 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
33 960,2	104 519,6	104 519,6

Ressources humaines en 2010-2011 (équivalents temps plein – ETP)

Prévues	Réelles	Différence
23	24	(1)

Légende de l'état du rendement ou des priorités

Dépassé : Plus de 100 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Entièrement atteint : 100 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Atteint en grande partie : De 80 à 99 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Atteint dans une certaine mesure : De 60 à 79 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Non atteint : Moins de 60 p. 100 du niveau de rendement attendu a été atteint au cours de l'exercice.

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Cibles	État du rendement
Gestion prudente et économique des activités de trésorerie et des affaires financières du gouvernement	Atteinte des objectifs opérationnels et stratégiques	Atteinte de la totalité des objectifs du secteur de programme	**Entièrement atteint** Le gouvernement a veillé à ce que les emprunts soient rentables et que la gestion de la trésorerie respecte les pratiques directrices de gestion des risques. Une nouvelle stratégie de gestion de la dette à moyen terme a été mise au point afin de continuer de recueillir des fonds et de les gérer de manière prudente et économique. On trouvera une description de la nouvelle stratégie de gestion de la dette à moyen terme et les projections de certaines mesures de gestion de la dette à l'Annexe 2 : Stratégie de gestion de la dette 2011-2012 de *La prochaine phase du Plan d'action économique du Canada* à http://www.budget.gc.ca/2011/plan/anx2-fra.html. Le Ministère a renforcé davantage les pratiques de gestion des risques financiers et opérationnels du gouvernement en révisant le niveau des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts en dollars canadiens et de réserves de change pour que le gouvernement demeure en mesure de respecter ses obligations de paiements lorsque l'accès normal aux marchés financiers est perturbé ou retardé. Pour obtenir une description plus détaillée d'un nouveau plan prudentiel de liquidités, consultez l'Annexe 2 : Stratégie de gestion de la dette 2011-2012 de *La prochaine phase du Plan d'action économique du Canada* à http://www.budget.gc.ca/2011/plan/anx2-fra.html. Le Ministère a continué de travailler de près avec les sociétés d'État, et il a fourni des conseils au sujet de la gouvernance et des affaires financières de ces dernières. Il a aussi pris des mesures afin de moderniser le système de monnaie.

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Cibles	État du rendement
Gestion prudente et économique des activités de trésorerie et des affaires financières du gouvernement	Contrôle des risques financiers et opérationnels	Les risques ne nuisent pas aux activités de programme	**Entièrement atteint** Le gouvernement a bien contrôlé les risques financiers et opérationnels sans que les activités de programme ne soient perturbées, et il a amorcé l'élaboration de nouvelles méthodes de contrôle et de gestion de ces risques. Plus précisément, un nouveau plan prudentiel de liquidités a été mis au point pour que le gouvernement demeure en mesure de respecter ses obligations de paiements lorsque l'accès normal aux marchés financiers est perturbé ou retardé.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Le Ministère a fourni des conseils sur la gestion prudente de l'encours de la dette fédérale, et il a travaillé en collaboration avec les sociétés d'État et d'autres intervenants pour gérer de manière efficace les opérations du gouvernement. Le gouvernement a continué d'émettre des obligations couvrant toutes les échéances, et il a consulté les participants au marché au sujet des changements futurs de l'orientation de la politique de gestion de la dette.

En 2010-2011, le gouvernement est parvenu à recueillir des fonds pour réaliser ses besoins opérationnels et stratégiques. Les titres d'emprunt du gouvernement ont un bassin diversifié d'investisseurs bien disposés, grâce à la situation financière solide du Canada et à la politique canadienne de longue date de maintien du bon fonctionnement d'un marché de titres liquide. Le montant des fonds recueillis est inférieur à la limite globale de 300 milliards de dollars approuvée par le gouverneur en conseil.

Le Ministère a aidé la Banque du Canada à mettre au point une nouvelle série de billets de banque dotés de caractéristiques de sécurité accrues, ce qui permettra de réduire les problèmes de contrefaçon. Il a aussi collaboré avec la Monnaie royale du Canada pour améliorer l'efficacité de la gestion du système de pièces de circulation, ce qui comprend la réalisation d'économies supplémentaires par l'examen du protocole d'entente de la Monnaie royale du Canada concernant la distribution de pièces de monnaie canadiennes.

Le programme de placement sur le marché de détail a été géré de manière économique dans l'optique de permettre aux Canadiens d'accéder aux produits d'épargne de détail du gouvernement du Canada. Le gouvernement a continué de chercher à réduire les coûts globaux

d'exécution du programme et de donner aux Canadiens un accès à un produit qui reflète la demande des consommateurs.

Une évaluation du processus d'adjudication des titres de dette du gouvernement du Canada a été achevée en décembre 2010[18]. Selon l'évaluation, la structure actuelle est adéquate, et elle favorise la transparence, l'efficacité et l'efficience du processus d'adjudication des titres de dette. L'évaluation confirme en outre que le processus d'adjudication permet de recueillir le financement nécessaire à faible coût et de maintenir la liquidité et l'efficience du marché secondaire des titres de dette du gouvernement.

Le Ministère a continué d'appuyer et de perfectionner le cadre consolidé d'emprunt des sociétés d'État. L'attention a porté sur les questions de gouvernance des sociétés d'État, les améliorations du programme d'emprunt de ces dernières, l'infrastructure de soutien et les besoins de portée plus générale du gouvernement. Un protocole d'entente sur le recouvrement des coûts a été négocié et conclu avec les sociétés d'État participantes.

Leçons apprises

La crise financière a mis en lumière l'importance d'une gestion prudente de la dette pour les particuliers, les sociétés et les administrations. Dans cette optique, le ministère des Finances Canada a revu et mis à jour la stratégie de gestion de la dette à moyen terme et mis au point un nouveau plan prudentiel de liquidités afin que le gouvernement demeure en mesure de respecter ses obligations de paiements lorsque l'accès normal aux marchés financiers est perturbé ou retardé.

Les participants au marché ont été consultés tout au long de ce processus pour veiller à ce que la stratégie réalise l'objectif du gouvernement de recueillir un financement stable à faible coût et maintienne le bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement (on trouvera un résumé des commentaires recueillis sur le site Web de la Banque du Canada[19]). Ce nouveau train de mesures ajoute de nouvelles dates d'échéance pour les obligations afin de mieux échelonner les mouvements de trésorerie et d'accroître les réserves de liquidités du gouvernement. Ensemble, ces mesures favorisent une gestion plus prudente et plus économique des fonds, et ils aideront à protéger la situation financière du gouvernement contre les chocs financiers futurs.

---

18. Ministères des Finances – *Évaluation du processus d'adjudication des titres de dette – Rapport sommaire*, http://www.fin.gc.ca/treas/evaluations/edap-epatd-fra.asp.
19. *Résumé des commentaires – Consultations sur la stratégie de gestion de la dette pour 2011-2012*, http://www.banqueducanada.ca/2011/03/avis/resume-des-commentaires-consultations-sur-la-strategie-de-gestion-de-la-dette-pour-2011-2012/.

Selon une vérification effectuée en 2010-2011, les contrôles et les processus du Ministère liés à la gestion de l'offre de pièces de monnaie contribuent à la gestion efficace de cette fonction. La vérification montre aussi que le Ministère surveille adéquatement le respect de son entente formelle avec la Monnaie royale du Canada et qu'il traite en temps opportun les opérations financières avec les autorités compétentes. Il était toutefois possible d'améliorer le contrôle périodique des stocks en fonction des plafonds négociés. Le Ministère a pris des mesures en ce sens en 2011-2012.

Activité de programme 1.4 : Services internes

Description de l'activité de programme

Les services internes sont des activités et des ressources qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ils comprennent les services de gestion et de supervision; les services de communication et de consultation; les services juridiques; les services de gestion des ressources humaines; les services de gestion financière; les services de gestion de l'information; les services des technologies de l'information; les services immobiliers; les services de matériel; les services d'achat ainsi que les services de voyage et les autres services administratifs. Les services internes ne comprennent que les activités et les ressources visant l'ensemble de l'organisation, et non celles fournies expressément à un programme donné.

Ressources financières en 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
46,0	52,8	50,5

Ressources humaines en 2010-2011 (équivalents temps plein – ETP)

Prévues	Réelles	Différence
251	263	(12)

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

G-7, G-8 et G-20

Le ministère des Finances Canada a appuyé tout au long de l'année le rôle du Canada dans une gamme d'activités du G-7, du G-8 et du G-20. En aidant le ministre des Finances à coprésider la réunion préparatoire des ministres des Finances qui a précédé le Sommet de Toronto de juin 2010, le Ministère a contribué des résultats clés incluant d'importants progrès au titre du Cadre du G-20 pour une croissance forte, durable et équilibrée coprésidé par le Canada, d'importantes réformes de réglementation financières et des réformes significatives qui ont accru la capacité des institutions financières internationales.

Priorités de ressources humaines

Le Ministère a continué de renforcer l'intégration de la planification de ses activités et de ses ressources humaines, notamment en peaufinant ses outils de planification intégrée et en élaborant un plan d'activités et de ressources humaines entièrement intégré pour 2011-2012 qui a mis de l'avant son Plan d'action annuel sur les ressources humaines.

En vertu du cadre global présenté dans le *Plan intégré de ressources humaines 2008-2011*, des plans d'action annuels en ressources humaines ont été mis au point afin de donner suite aux priorités ministérielles et pangouvernementales de gestion des ressources humaines conformément au programme de renouvellement de la fonction publique du greffier du Conseil privé. Des rapports ministériels sur les réalisations et les priorités de gestion des ressources humaines ont été transmis aux employés en 2009 et en 2010.

Au nombre des initiatives terminées, citons la conception d'un nouveau Programme de leadership à l'intention des cadres supérieurs, la mise à jour de politiques de gestion des ressources humaines (la *Politique sur les zones de sélection* et la *Politique sur le choix du processus de nomination*), le lancement d'une initiative à l'appui de la collectivité de l'administration et un nouvel allègement du labyrinthe de règles grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de modèles de descriptions de travail pour les EX couvrant plus de 120 postes de cadres supérieurs.

Gestion des ressources en période de contrôle des dépenses

Le budget de 2010 a annoncé deux mesures clés visant à réduire la hausse des charges de fonctionnement :

- Les organismes doivent absorber toute augmentation de salaire prévue par la *Loi sur le contrôle des dépenses* et par les conventions collectives s'appliquant du début de 2010-2011 à la fin de 2012-2013.
- Les budgets de fonctionnement seront bloqués aux niveaux de 2010-2011 pour les deux prochains exercices (2011-2012 et 2012-2013).

Par conséquent, le ministère des Finances Canada a dû réduire de 1,099 million de dollars ses dépenses prévues pour 2010-2011. Les économies requises ont été dégagées en raison du délai de dotation de postes après le départ des employés et par des mesures prises afin de réduire le coût des biens et des services, notamment au chapitre des voyages.

On prévoit que ces mesures seront maintenues en 2011-2012. De plus, le Ministère poursuivra des activités intégrées comme la gestion collective du personnel de direction et la gestion intégrée des risques au regard de la gestion des ressources. Des stratégies ont été cernées pour atténuer le risque que le contrôle des dépenses et d'autres contraintes opérationnelles ne créent des problèmes de recrutement et de maintien en poste qui pourraient se traduire par des lacunes de capacité pour le Ministère. Il s'agit notamment d'analyser les conséquences du contrôle de la planification des activités, de l'évaluation et de l'établissement en ordre de priorité des opérations et des activités à la lumière du contrôle des dépenses et de veiller à ce que les ressources soient affectées aux secteurs les plus prioritaires. Les progrès de la mise en œuvre des stratégies d'atténuation sont contrôlés périodiquement au moyen d'un processus de planification intégrée pour veiller à ce que ces stratégies demeurent pertinentes et avantageuses.

Enfin, une stratégie ministérielle de recrutement et de dotation pour 2011-2012 a été approuvée et communiquée aux employés. Cette stratégie tient compte des enjeux courants que doit relever le Ministère au regard du contrôle des dépenses.

Amélioration par le Ministère du cadre de son Programme de sécurité et de son Programme de planification de la continuité des activités

Le 1er avril 2011, le ministère des Finances Canada a créé sa propre Division des services de sécurité au sein de la Direction des services ministériels. Cette division s'occupe de la planification de la continuité des activités (PCA), de la santé et de la sécurité au travail (SST) et de la sécurité entourant les événements spéciaux. Un fournisseur de services partagés continue d'assurer la sécurité du personnel et du matériel.

Le Ministère a aussi amélioré le cadre de son Programme de sécurité en renforçant son plan de sécurité ministériel par la mise à jour de ses programmes de PCA et de SST et la mise à jour de la *Politique ministérielle sur la sécurité*.

Amélioration continue de la qualité et du niveau des services intégrés fournis au Ministère

Le Ministère a continué d'améliorer les processus à l'appui de l'efficacité de son rendement et de l'excellence en gestion tout en minimisant le fardeau de la présentation de rapports. Il a notamment pris des mesures afin de renforcer l'intégration de la planification de ses activités et de ses ressources humaines dans le contexte du contrôle des dépenses, de mieux gérer les risques et d'améliorer son cadre de mesure du rendement.

Politiques pangouvernementales sur le contrôle interne, la gestion des acquisitions et les rapports financiers trimestriels du Ministère

En 2010-2011, le ministère des Finances Canada a ciblé un certain nombre d'initiatives appuyant l'évaluation et les préparatifs de mise en œuvre de nouvelles politiques pangouvernementales en matière de contrôle interne, de gestion des acquisitions et de présentation de rapports financiers trimestriels ministériels, par exemple. Parmi ces initiatives, on compte les activités suivantes :

- Terminer la première évaluation annuelle fondée sur les risques des contrôles des rapports financiers et l'élaboration d'un programme de surveillance continue qui permettra au Ministère de surveiller continuellement l'efficacité des contrôles internes visant les rapports financiers
- Préparer l'entrée en vigueur des nouvelles exigences relativement aux rapports trimestriels et la documentation appropriée du processus en prévision de la parution de la première série de rapports financiers qui seront émis en 2011-2012
- Publier un état prospectif des opérations et des notes d'accompagnement

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Le nombre de dossiers du ministère des Finances Canada liés à la *Loi sur l'accès à l'information* a augmenté de 78 en 2010-2011, ce qui représente une hausse considérable. Malgré cette augmentation, le Ministère a maintenu un taux élevé de réponse « à temps » aux demandes reçues (92,4 p. 100) et la qualité des réponses est aussi demeurée élevée, comme en témoigne le fait que seulement six plaintes ont été déposées auprès du Commissariat à l'information, soit le plus faible nombre de plaintes depuis 1995.

Vérification interne et évaluation

Le ministère des Finances Canada a mis à jour son plan de vérification axé sur les risques en mars 2011 en vue de cibler les questions stratégiques, en assurant une couverture appropriée dans l'ensemble du Ministère et en procédant aux vérifications de manière à optimiser les ressources.

Le Ministère a aussi amélioré sa méthodologie de vérification, y compris la mise en œuvre d'un système de compte rendu de l'emploi du temps afin d'augmenter l'efficacité et de se préparer pour l'inspection de la pratique de 2011-2012. Le plan d'évaluation du Ministère a été mis à jour pour assurer une progression vers la couverture de toutes les dépenses de programmes directes du Ministère sur cinq ans.

Le Ministère a aussi procédé à l'examen annuel de l'état actuel de l'information sur la mesure du rendement recueillie par les programmes ministériels à l'appui d'études sur l'évaluation des programmes conformément à la *Politique sur l'évaluation* du Conseil du Trésor.

Valeurs et éthique

Le ministère des Finances Canada est prêt à mettre en œuvre son nouveau Code de conduite du ministère des Finances Canada lorsque le nouveau Code de valeurs et d'éthique pour le secteur public aura été approuvé.

Au nombre des activités de mise en œuvre du Plan d'action sur les valeurs et l'éthique du Ministère, signalons une vérification interne des valeurs et de l'éthique selon laquelle le programme de valeurs et d'éthique est bien élaboré, mis en œuvre et géré suivant les normes les plus strictes de protection des renseignements personnels recueillis.

Leçons apprises

Évaluations

Les évaluations effectuées par le ministère des Finances Canada en 2010-2011 ont permis de dégager quelques leçons; il est avantageux, par exemple, de recueillir les données sur le rendement de façon plus systématique et d'organiser l'information pour faciliter les comparaisons pluriannuelles entre les directions.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Les améliorations de la capacité du système de suivi de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels ont aidé à cerner l'impact du processus de consultation sur la charge de travail normale, et le ministère des Finances Canada est mieux à même d'accroître le taux des réponses « à temps ». En outre, les séances de formation sur l'accès à l'information ont accru la capacité des employés de traiter de manière efficace les demandes en temps opportun comme en témoigne une augmentation sensible de la qualité des réponses. Le Ministère continuera de donner ces séances de formation selon les besoins.

Section III : Renseignements supplémentaires

Aperçu financier

État condensé de la situation financière
Au 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

	Variation en %	2010-2011	2009-2010
Actif			
Actif financier	+1 %	159 784 094	158 307 325
Actif non financier	-16 %	153 438	182 497
Total	**+1 %**	**159 937 532**	**158 489 822**
Passif	+5 %	605 609 149	576 684 382
Avoir du Canada	+7 %	(445 671 617)	(418 194 560)
Total	**+1 %**	**159 937 532**	**158 489 822**

État condensé des opérations
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

	Variation en %	2010-2011	2009-2010
Dépenses	-2 %	81 104 703	82 821 083
Revenus	+19 %	4 458 997	3 735 802
Coût net des opérations	-3 %	**76 645 706**	**79 085 281**

États financiers

Les *États financiers (non vérifiés) pour l'exercice terminé le 31 mars 2011* du ministère des Finances Canada sont disponibles sur son site Web à http://www.fin.gc.ca/afc/pp-pr-fra.asp.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Tous les tableaux de renseignements supplémentaires en version électronique du *Rapport ministériel sur le rendement 2010-2011* sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada[20].

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Achats écologiques
- Initiatives horizontales
- Vérifications et évaluations internes
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes
- Sources de revenus disponibles et de revenus non disponibles

20. *Partie III – Rapports ministériels sur le rendement (RMR) de 2010-2011 – Renseignements supplémentaires*, http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/index-fra.asp.

Section IV : Autres points d'intérêt

Stratégie de développement durable

La contribution du ministère des Finances Canada à la Stratégie de développement durable est décrite sur le site Web du Ministère[21].

Coordonnées des personnes-ressources du Ministère

Sources de renseignements complémentaires et sites Web :

Page d'accueil : http://www.fin.gc.ca

Courriel du ministre des Finances, l'honorable James M. Flaherty, c.p., député :
jflaherty@fin.gc.ca

Commentaires et questions au sujet de l'information affichée sur le site Web du ministère des Finances Canada :

Direction des consultations et des communications
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : 613-992-1753
Courriel : consultcomm@fin.gc.ca

Pour obtenir des exemplaires des publications du ministère des Finances Canada :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : 613-995-2855
Télécopieur : 613-996-0518

21. *Stratégie de développement durable*, http://www.fin.gc.ca/purl/susdev-fra.asp.